



Parc naturel régional  
Haute Vallée de  
Chevreuse

## ATLAS DE LA BIODIVERSITE — JOUARS PONTCHARTRAIN

Ecolo GIE  
Groupement d'Intérêt Ecologique !

Financé  
par



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*



Financé par  
l'Union européenne  
Next Generation EU

JUIN 2024

**Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse**

Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78 472 CHEVREUSE  
cedex.

Intégration des données :

Réalisation :

**Ecolo GIE**

27 rue Paul Doumer- 94520 Périgny-sur-Yerres  
contact@ahecologie.fr



Aurélien HUGUET	Direction d'étude
Raphaël ZUMBIHL	Expertise flore
Caroline FARVACQUES	Expertise flore
Pierre RIVALLIN	Expertise oiseaux et reptiles
Johann SZCZESNY	Expertise reptiles
Amandine DOUILLARD	Traitement de données et SIG

Insectes : OPIE



Fanny HARINCK	Expertise Entomofaune
Raphaël VANDEWEGHE	Expertise Entomofaune
Alexis BORGES	Expertise Entomofaune
Valentin DELPIERRE et Hugo JOSSE	(Service civique)

Chiroptères : Alcathoé & Bureau d'études Lea Dufrêne

Léa DUFRENE	Expertise chiroptères
Quentin ROUY	Expertise chiroptères



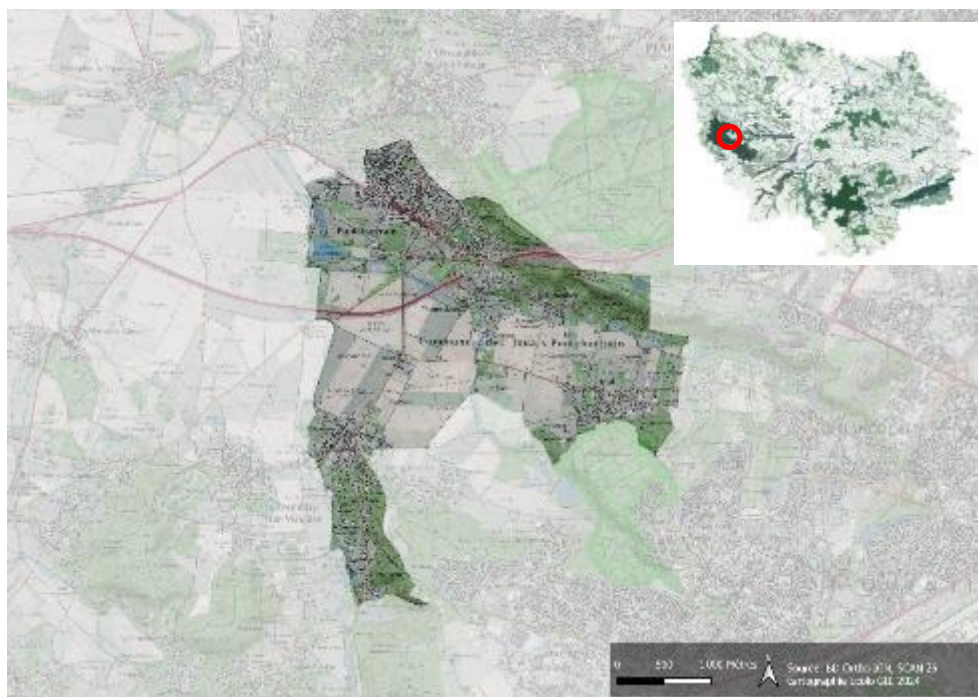
## SOMMAIRE

Contexte .....	4	Espèces patrimoniales .....	28
Zone d'étude.....	4	Reptiles.....	30
Données géographiques.....	5	Liste des espèces de reptiles recensées .....	30
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).....	5	Espèces patrimoniales .....	30
Zonages réglementaires .....	7	Oiseaux .....	33
Natura 2000 .....	7	Liste des espèces nicheuses présentes sur la commune de Jouars-Pontchartrain .....	33
Arrêté de Protection de Biotope (APB) .....	7	Espèces patrimoniales .....	36
Réserve Naturelle Nationale (RNN) et Régionale (RNR).....	7	Chiroptères .....	41
Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	7	Localisation des points d'écoute .....	41
Réserve Biologique Dirigée (RBD) .....	8	Liste des espèces de chiroptères recensés .....	42
Biodiversité communale .....	11	Espèces remarquables.....	43
Données bibliographiques.....	11	Sites remarquables et d'intérêts.....	48
Méthode d'inventaire .....	13	Pistes d'actions par site.....	51
Méthode d'analyse .....	14	Pistes d'actions par enjeu.....	53
Périodes d'inventaires.....	14	Plan d'actions.....	54
Flore .....	15		
Espèces patrimoniales.....	16		
Liste des espèces patrimoniales.....	16		
Espèces remarquables.....	17		
Liste des espèces remarquables .....	17		
Insectes.....	22		
Liste des espèces d'insectes présentes sur la commune .....	23		

# CONTEXTE

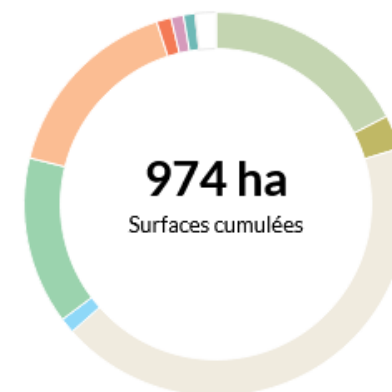
## ZONE D'ETUDE

La commune de Jouars-Pontchartrain se situe à environ 25 kilomètres au sud-ouest de Paris, dans le département des Yvelines.



La commune de Jouars-Pontchartrain comprend les coteaux et les affluents orientaux du bassin versant amont de la Mauldre limitrophe, le ru de Maurepas et le ru d'Elancourt. Ceux-ci débouchent dans la plaine cultivée après avoir incisé les sables de Fontainebleau reposant sur les argiles vertes. Ces reliefs déterminent une série de milieux allant du boisement acidophile sec sur sables à des suintements humides en pied de coteau. Plusieurs hameaux sont avantageusement installés sur ces pentes.

### COMMUNE DE JOUARS-PONTCHARTRAIN



- 1. Forêts
- 2. Milieux semi-naturels
- 3. Espaces agricoles
- 4. Eau
- 5. Espaces ouverts artificialisés
- 6. Habitat individuel
- 7. Habitat collectif
- 8. Activités
- 9. Equipements
- 10. Transports
- 11. Carrières, décharges et chantiers

# DONNEES GEOGRAPHIQUES

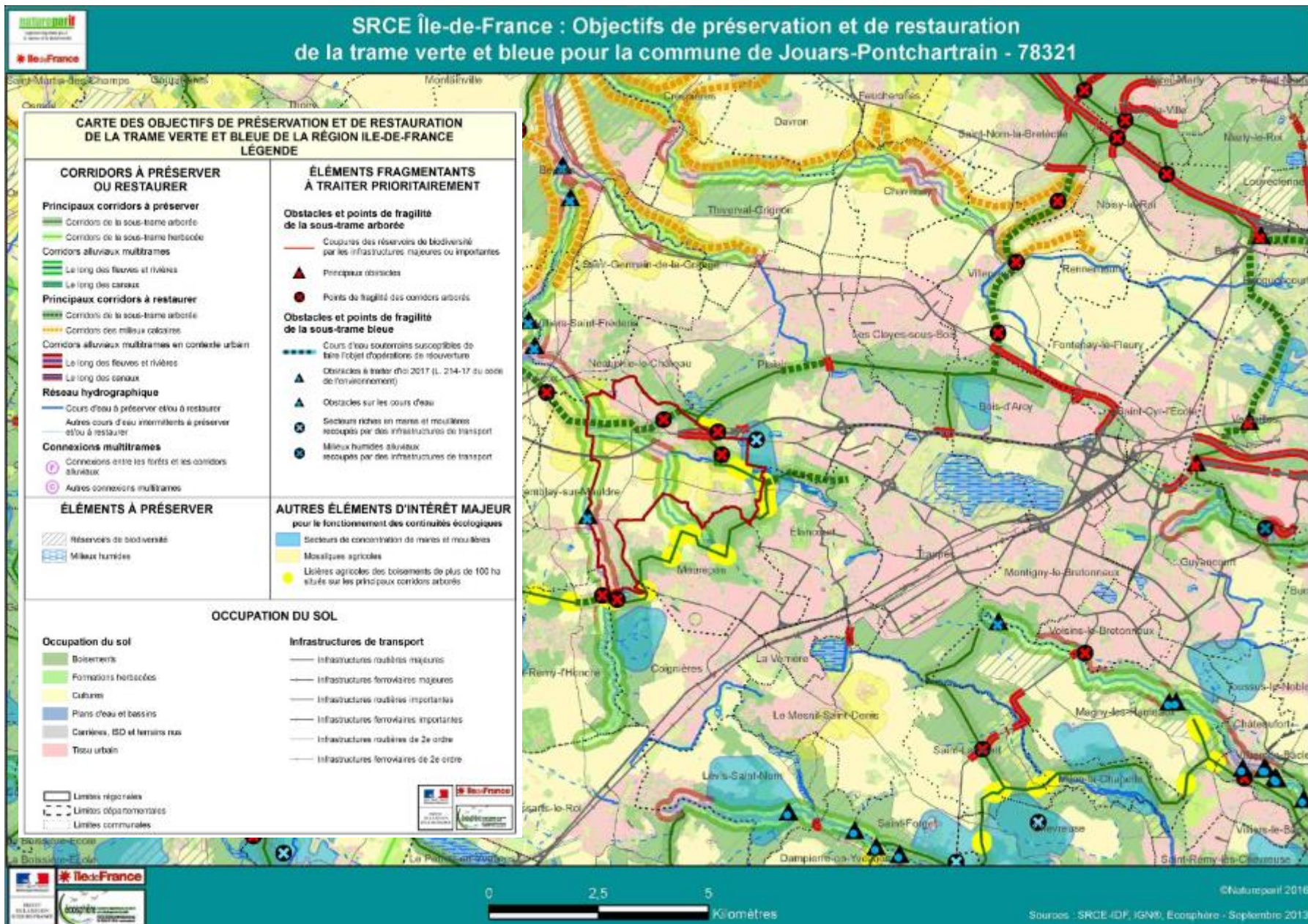
## SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) et le Conseil régional d'Ile-de-France ont adopté le SRCE le 21 octobre 2013 (arrêté préfectoral n°2013294-0001). Etant le garant de la mise en place de la trame verte et bleue à l'échelle régionale, il doit pouvoir être en mesure d'identifier les différentes entités qui composent la trame verte et bleue, hiérarchiser les enjeux régionaux de préservation de ces continuités écologiques à l'aide d'un plan d'action stratégique, et enfin proposer des outils adaptés pour les opérations de restauration et préservation des continuités écologiques. Le SRCE est un document cadre qui oriente les stratégies et les projets des collectivités territoriales, de l'Etat, et qui s'impose à eux dans un contexte de prise en compte. De fait, le SDRIF, les SCoT, PLU, etc. doivent prendre en compte les préconisations du SRCE au cours de leur élaboration ou révision. Pratiquement, il identifie à partir de quatre sous-trames représentant les principaux habitats naturels franciliens (sous-trame boisée, sous-trame herbacée, sous-trame grande culture, sous-trame milieux aquatiques et corridors humides) les réservoirs de biodiversité, les principaux corridors à préserver ou restaurer, ainsi que les obstacles et points de fragilité.

**La commune de Jouars-Pontchartrain est traversée par 3 cours d'eau qui sont identifiés comme étant des corridors alluviaux multitrames, il s'agit du ru de la Mauldre, du ru d'Elancourt et du ru de Maurepas.**

**Dans le nord de la commune, un corridor de la sous-trame arborée à préserver est identifié au niveau de l'étang du Château. Un plateau agricole d'intérêt majeur occupe une grande partie de l'est de la commune au lieu-dit les Champs pourris et le pendant du moulin neuf.**

**La commune de Jouars-Pontchartrain est directement concernée par les prescriptions du SRCE régional, elle occupe une position centrale non négligeable.**



# ZONAGES REGLEMENTAIRES

## NATURA 2000

La commune de Jouars-Pontchartrain n'est pas directement concernée par un site Natura 2000. Le plus proche se situe à environ 3.5km au sud, il s'agit de la Zone de Protection Spéciale du **Massif de Rambouillet et zones humides proches** (FR1112011).

Le massif de Rambouillet est un espace NATURA 2000 au titre de zone de protection spéciale (ZPS) depuis avril 2006. La ZPS recouvre 22 000 hectares avec près de 14 000 hectares de forêt domaniale, répartis sur les départements des Yvelines (96%) et de l'Essonne (4%). Historiquement, le massif de Rambouillet appartenait à un espace plus vaste qui englobait la forêt de l'Yveline et le massif de Fontainebleau. Une partie du massif de Rambouillet actuel se trouve dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Le massif est traversé par 7 cours d'eau qui ont participé au façonnage du plateau, il y a également tout un réseau hydraulique historique, élaboré par Louis XIV, qui vient alimenter les jardins du Château de Versailles.

La richesse biologique est élevée en raison de la diversité des habitats présents (zones humides, landes, forêt caducifoliée (80%), etc.), principalement en ce qui concerne l'avifaune.

## ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB)

**Il n'y a aucun Arrêté de Protection de Biotope sur la commune ou à proximité.** Le plus proche est celui du Bout du monde (FR3800005) situé sur la commune d'Épône à moins de 20 km au nord. Situé en bord de Seine, ce site de 48 hectares, est une ancienne carrière pourvue d'une large zone humide, dont le niveau d'eau fluctue, avec des zones plus sèches.

Ce site est un écosystème remarquable, le département des Yvelines a mis en place un entretien des milieux afin de limiter les impacts sur les espèces présentes par la fermeture des habitats favorables aux espèces remarquables.

## RESERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) ET REGIONALE (RNR)

La commune de Jouars-Pontchartrain n'est pas directement concernée par une Réserve Naturelle Nationale ou régionale. La plus proche se situe à un peu plus de 3km au sud, la RNN **Etangs et rigoles d'Yveline – FR3600184**

Cette réserve de plus de 310 hectares intègre l'ancienne réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Située sur l'étang de Saint-Quentin au sein de l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, la réserve fait partie du vaste réseau hydraulique aménagé sous le règne de Louis XIV. La richesse du patrimoine naturel de la réserve est conjointement liée à la grande variabilité des habitats naturels qui la compose et plus particulièrement aux habitats liés aux milieux humides et aquatiques.

## ZONE NATURELLE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sont des secteurs qui présentent un fort potentiel écologique. Ces zones sont définies à la suite d'inventaires naturalistes nationaux et exhaustifs, validés par le MNHN et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), qui mettent en avant la présence d'espèces remarquables selon plusieurs critères tels que la rareté, le degré de menace, le statut de protection, l'endémisme, etc. Les ZNIEFF constituent un moyen de hiérarchisation des enjeux du patrimoine naturel, qui s'appuie sur une bonne connaissance du territoire. Elles représentent un outil d'aide à la

décision dans le cadre d'aménagement du territoire et de création de réserves naturelles.

Il en existe deux types :

- Les ZNIEFF de type I : il s'agit en général de sites de petites superficies, constitués d'espaces homogènes et qui abritent au moins une espèce ou un habitat déterminant. Le secteur peut également représenter un grand intérêt fonctionnel, mais ce critère seul ne peut suffire à définir une ZNIEFF.
- Les ZNIEFF de type II : il s'agit principalement de grands ensembles naturels (boisements, vallées, plateau, etc.) offrant de grandes potentialités en termes de biodiversité et de cohérence écologique et paysagère. Les ZNIEFF de type II peuvent inclure des ZNIEFF de type I.

La commune de Jouars-Pontchartrain est directement concernée par deux ZNIEFF (1 de type I et 1 de type II). A proximité se trouve une seconde ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II.

La ZNIEFF de type I qui se situe sur la commune est **Aulnaie du moulin neuf à Frécambeau – FR110001390**. Elle couvre une superficie de moins de 20 hectares. Le principal habitat de cette ZNIEFF de type I est une aulnaie marécageuse non dégradée et non exploitée sur le plan sylvicole. Le bassin d'expansion des crues est caractérisé par une végétation typique. L'aulnaie est alimentée par de nombreuses résurgences d'eaux oligotrophes permettant le développement d'une végétation fontinale.

En limite communale se trouve une autre ZNIEFF de type I, les **Bois tourbeux du Moulin blanc – FR110020387** d'environ 15 hectares. Il s'agit d'un fond de vallon couvert par une aulnaie marécageuse et d'un versant boisé couvert par une chênaie acidiphile.

Le **Bois des Hautes bruyères – FR110001394** est une ZNIEFF de type 2 de plus de 380 hectares qui est composé d'un boisement dominé par de la chênaie acidiphile, traversé par un vallon humide incluant des étangs la rivière Mauldre prend sa source au sein de ce vallon. Elle occupe environ 15 hectares de boisement au sud de la commune.

La ZNIEFF de type 2 **Forêt de Bois d'Arcy - FR110020349**, d'une superficie de plus de 574 hectares, se situe à moins de 3 km à l'est de Jouars-Pontchartrain. Était donné sa topographie (altitude plus élevée qu'aux environs) et son exposition, ce massif forestier présente une influence submontagnarde, plus particulièrement marquée sur les coteaux exposés au nord. Certaines espèces témoignent de ce caractère (*Ulmus montana*, *Arctium nemorosum*, etc.). Sept espèces végétales déterminantes sont recensées dont *Epipactis purpurata* (protégée en Île-de-France).

## RESERVE BIOLOGIQUE DIRIGEE (RBD)

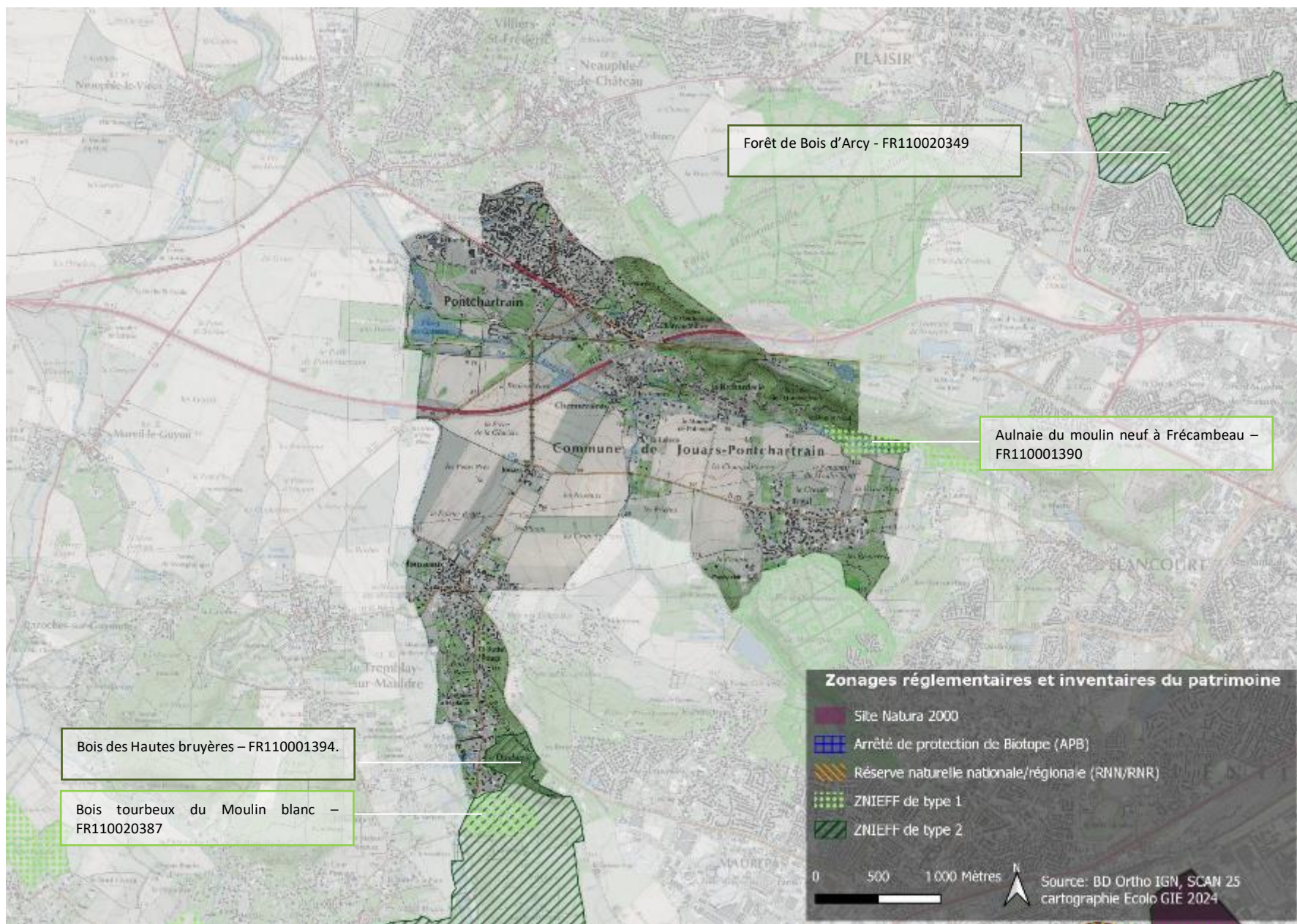
Dans chaque forêt, les forestiers concilient plusieurs usages : protection de la biodiversité, production de bois, accueil du public et prévention des risques naturels. Ainsi, les forêts gérées par l'Office national des forêts (ONF) s'inscrivent dans une stratégie de gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques.

Les réserves biologiques ont été reconnues par la Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP) 2009-2019 comme l'un des quatre statuts permettant de classer un territoire terrestre sous statut de protection forte. Elles contribuent aux objectifs de la Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030, visant à placer 10% du territoire sous protection forte. Les RBD se trouvent en milieu forestier ou associé à la forêt (par exemple les landes, mares, tourbières et dunes), l'ONF y applique une gestion particulière pour la conservation d'espèces ou de milieux naturels rares et vulnérables.



La commune de Jouars n'est concernée par aucune RBD, la plus proche est **la Porte Baudet**, située à près de 6km à l'ouest.

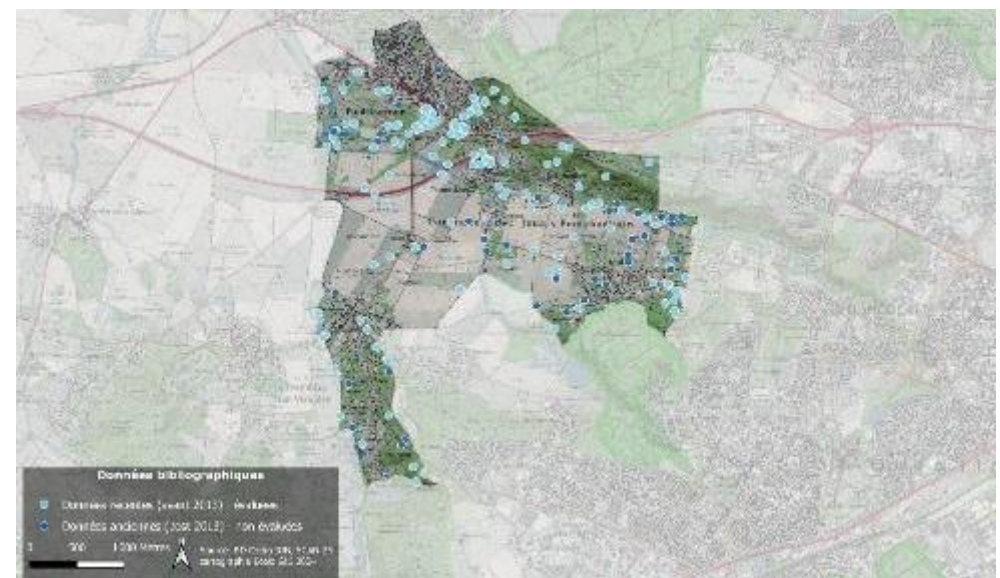
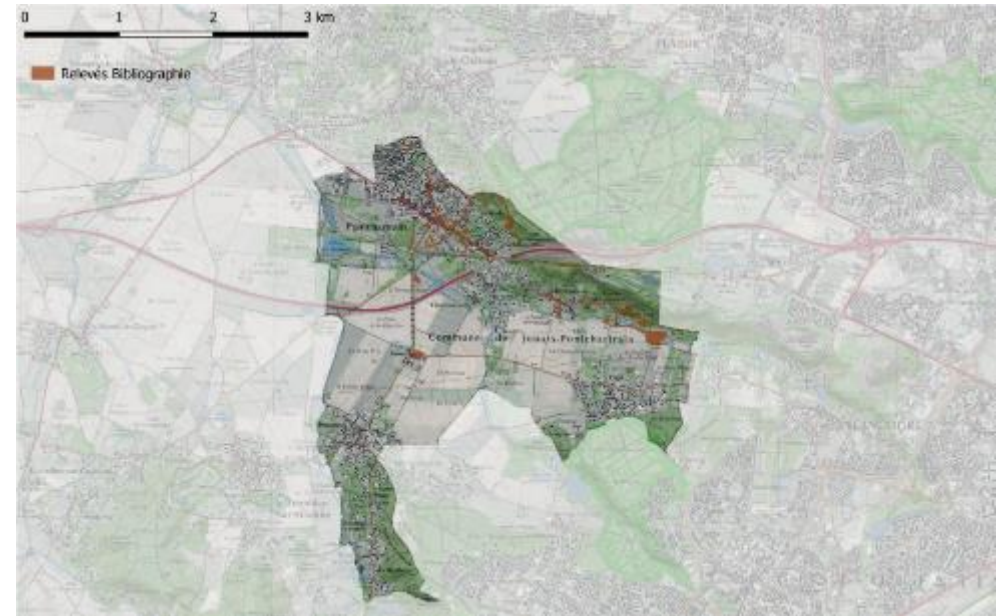
Zonage réglementaire	Nom du site	Site concerné/Distance par rapport au site
Natura 2000	Massif de Rambouillet et zones humides proches - FR1112011	3.5km au sud
APB	Bout du monde -FR3800005	20km au nord
RNN	Etangs et rigoles d'Yveline – FR3600184	3km au sud
ZNIEFF de type I	Aulnaie du moulin neuf à Frécambeau – FR110001390	Oui
ZNIEFF de type I	Bois tourbeux du Moulin blanc – FR110020387	Limite communale
ZNIEFF de type II	Bois des Hautes bruyères – FR110001394.	Oui
ZNIEFF de type II	Forêt de Bois d'Arcy - FR110020349	3km à l'est
RBD	Porte Baudet	6km à l'ouest

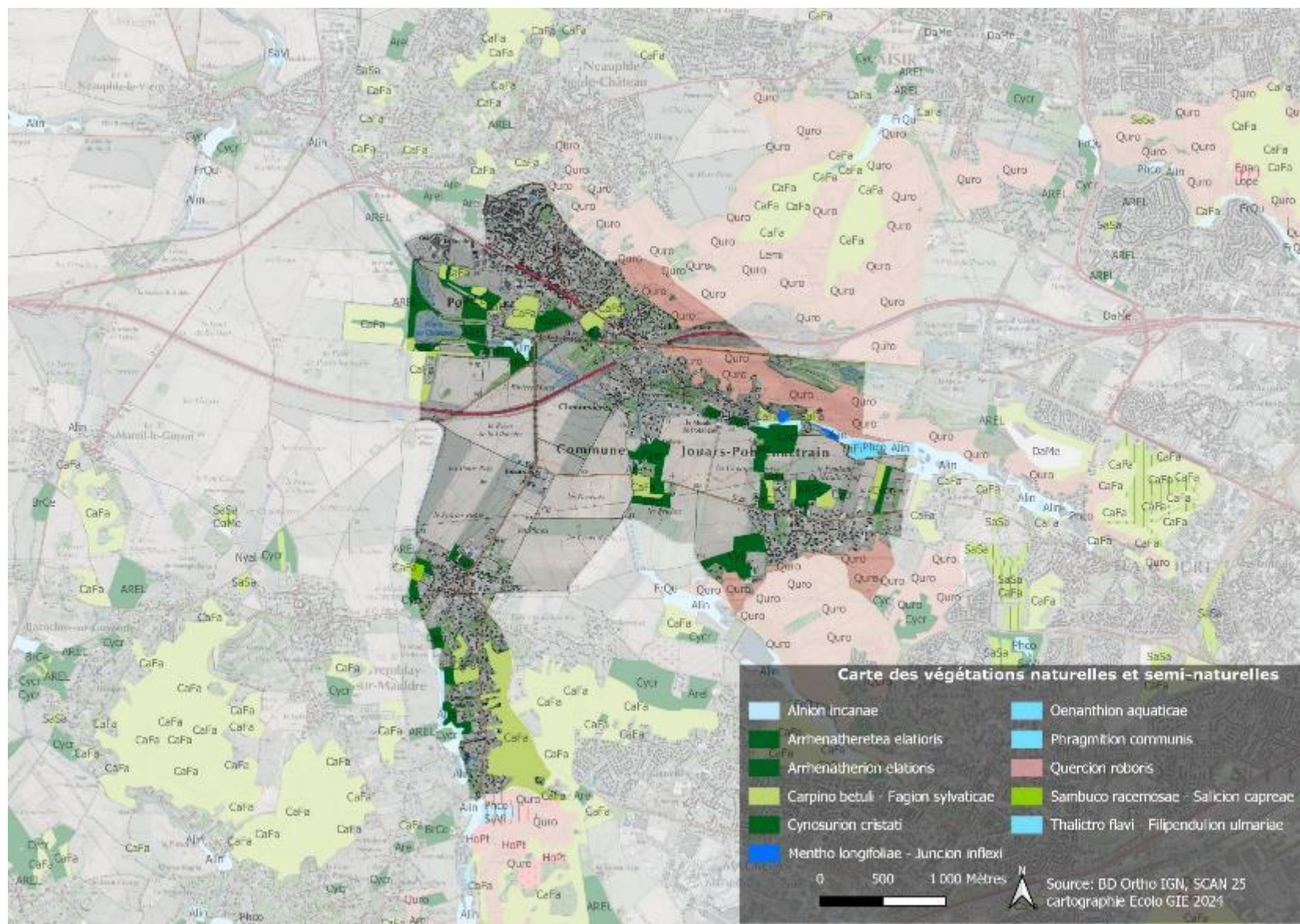


# BIODIVERSITE COMMUNALE

## DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

- Une demande d'extraction des données flore du CBNBP a été faite. Une partie seulement des données est géolocalisée. Les données les plus anciennes datent de 1799 avec un total de 486 taxons pour la commune.
- Une demande d'extraction de la base de données Geonat'Idf a été faite auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). La base francilienne mentionne un peu plus de 1 500 données sur la commune, dont 1 100 sont post 2013 et seront intégrées dans l'analyse. Les données couvrent un pas de temps allant de 2005 à 2021.
- Le programme « Habitats naturels et semi-naturels de l'Île-de-France » du CBNBP a été lancé dès 2006. Il a pour but de cartographier au 1/10000<sup>ème</sup> les végétations naturelles et semi-naturelles sur l'ensemble du territoire régional. Au total, près de 340 000 ha ont été cartographiés à l'échelle régionale, dont 74 000 ha ont pu être cartographiés sur le terrain.
- Le PNR a fourni des données complémentaires issues de suivis chiropérologique. Les données ont été intégrées aux résultats.





## METHODE D'INVENTAIRE

**Flore** : Compte tenu de la taille de la commune, des choix ont été fait sur les secteurs à prospecter. Les sites retenus correspondent aux milieux les moins prospectés, des milieux ouverts et prairies avant fauche, des zones de pelouses avant dessiccation, les villages, cimetières et milieux agricoles ainsi que les zones humides et forestières. L'objectif était d'échantillonner un maximum de milieux différents afin d'apporter une image réaliste de la diversité floristique.

**Insectes** : L'objectif de l'étude est de tendre vers l'exhaustivité des espèces potentiellement présentes. Les taxons étudiés sont : Lépidoptères (rhopalocères et hétérocères), odonates et orthoptères. Un protocole type « Chronoventaire » (DUPONT, 2014) a été mis en place, permettant de détecter le plus grand nombre d'espèces sur la commune. Les espèces sont notées par tranches de cinq minutes (formant un rang), lors d'une prospection libre du site délimité en amont. La session d'observation dure au minimum vingt minutes, commence lorsque la première espèce est observée et s'arrête lorsque quinze minutes se sont écoulées depuis l'observation d'une dernière espèce, soit trois rangs. Les individus seront capturés au filet au besoin afin d'être identifiés à l'aide d'un guide d'identification. Le chronomètre sera alors mis en pause le temps de la détermination. L'individu sera ensuite relâché et l'opérateur poursuivra le protocole en relançant le chronomètre. Tous les individus capturés sont identifiés et dénombrés, avant d'être relâchés sur site (sauf cas exceptionnels).

Les espèces sont alors détectées grâce à l'utilisation de trois techniques conjointement :

- La chasse à vue,
- Le fauchage de la végétation,
- L'écoute active des stridulations (pour les orthoptères).

Des méthodes complémentaires ont cependant été utilisées afin de détecter les espèces plus discrètes, telles que le battage de la végétation concernant les orthoptères arboricoles, mais aussi la récolte et la détermination d'exuvies dans le cas des odonates permettant d'apporter des données complémentaires concernant l'autochtonie des espèces et potentiellement de détecter des espèces non observées au stade adulte.

Dans le cadre de ce protocole, les sessions d'inventaires sont réalisées sous des conditions favorables à la détection des espèces, soit :

- Entre 9h et 16h pour les rhopalocères et orthoptères, entre 10h et 17h pour les odonates,
- Une température supérieure à 14°C en plaine avec un temps ensoleillé et faiblement nuageux OU minimum 17°C en plaine par temps nuageux (au maximum 50% de couverture nuageuse pour les rhopalocères et orthoptères, 75% pour les odonates),
- Un vent inférieur à 30 km/h pour les rhopalocères et orthoptères et 38km/h pour les odonates (correspond à une force visualisée par les branches des arbres qui plient et un soulèvement de poussière lors de rafales)
- Absence de pluie

**Cas des hétérocères** : Les chasses de nuit ont été effectuées durant les périodes les plus favorables aux déplacements en vol des Hétérocères nocturnes. Les papillons étaient alors attirés à l'aide de lampes et de supports artificiels blancs sur lesquels ils se posent. Ces prospections ont commencé au crépuscule civil pour se terminer en moyenne 3h après le crépuscule astronomique. La plupart des insectes a pu être identifiée in situ (parfois pris en photo pour éventuelle confirmation), quelques-uns plus délicats (individus frottés par exemple) ou impossibles à identifier sur le terrain ont été conservés pour identification ultérieure au laboratoire (avec préparation de pièces génitales).

**Reptiles** : Recherche à vue. Les adultes actifs ou en thermorégulation ont été recherchés sur les sites ensoleillés. Les abris plus frais (pierriers, tas de bois) ont également été fouillés.

**Oiseaux** : Réalisation de points d'écoute de 10 min répartis de manière homogène sur la commune. Les espèces qui échappent généralement aux points d'écoute ont fait l'objet d'observations directes à l'aide de jumelles. Pour toute espèce patrimoniale découverte sur le site, une recherche approfondie des indices de reproduction a été effectuée. L'analyse porte sur les espèces observées en période de nidification, soit du 15 avril au 15 juillet.

**Mammifères chiroptères** : Réalisation de 4 points d'écoute sur 2 nuits dans la saison, soit au total 8 nuits d'enregistrements. Les détecteurs autonomes utilisés sont le SM4 Bat, SM Mini bat et le SM2 Bat. Les nuits ont été choisies avec une météo favorable à l'activité des chauves-souris : pas de pluie prévue, pas de prévisions de rafales de vent supérieures à 30 km/h, une température relativement clémente en début de nuit (>12°C dans le Bassin parisien). Utilisation du logiciel Batsound et Chirosurf pour l'analyse acoustique.

Les données de suivi de gîtes ont été fournies par le PNR. Pour des raisons de sensibilité, les gîtes n'ont pas été reportés sur les cartes de localisation.

## METHODE D'ANALYSE

**Données bibliographiques** : Les données bibliographiques sont considérées modernes après 2003 (20 ans) pour la flore, et après 2013 pour la faune (10 ans).

### Espèce patrimoniale :

- Sont considérées comme espèces patrimoniales pour la flore les espèces sous statut de protection légale nationale ou régionale, ainsi que les espèces menacées en LR régionale (de quasi menacée à en danger critique).

- Pour la faune, sont considérées les espèces protégées et/ou menacées (quasi menacé à en danger critique)
- Les oiseaux, dont la majorité des espèces est protégée, sont considérées comme patrimoniaux pour les espèces menacées (vulnérable ou en danger) en liste rouge IUCN régionale.

**Espèce remarquable** : Les espèces remarquables concernent la flore. Ne sont concernées que les espèces dont le statut de rareté est minimum Assez Rare (AR), non protégée, non menacée.

## PERIODES D'INVENTAIRES

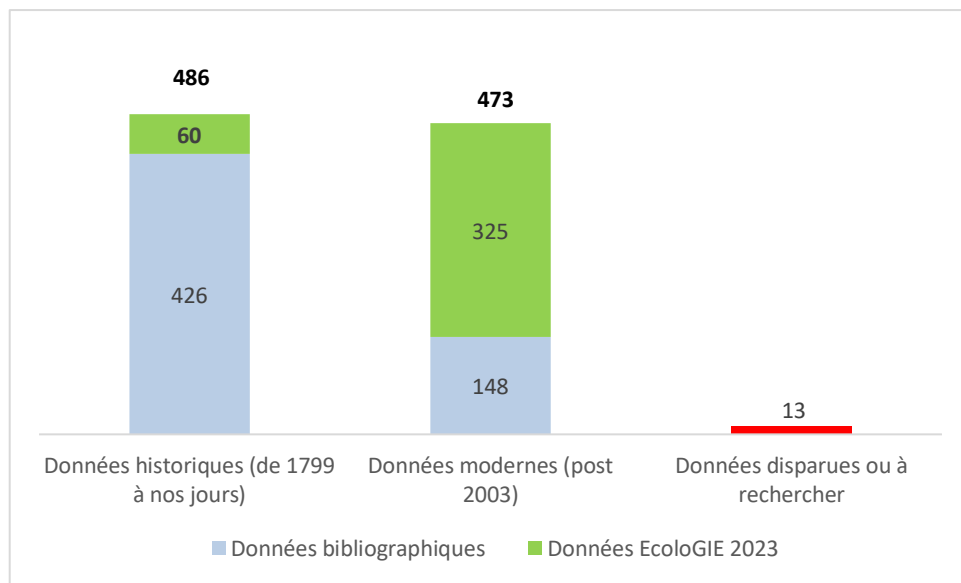
17 sessions de terrains de mai à septembre 2023

Date	Ecologue	Taxon
29/05/2023– 02/06/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
08/06/2023	Raphaël Vandeweghe / Fanny Harinck	Insectes
13/06/2023	Alexis Borges	Insectes nocturne
12/06/2023	Pierre Rivallin	Reptiles Oiseaux
29/06/2023	Pierre Rivallin	Reptiles
15/06/2023– 31/07/2023	Quentin Rouy / Léa Dufrene	Chiroptère
03/07/2023– 08/07/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
05/07/2023	Raphaël Vandeweghe	Insectes
17/07/2023	Pierre Rivallin	Reptiles Oiseaux
31/07/2023	Raphaël Vandeweghe / Fanny Harinck	Insectes
04/08/2023	Pierre Rivallin	Reptiles Oiseaux
06/08/2023– 11/08/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
08/08/2023 – 09/08/2023	Raphaël Vandeweghe / Fanny Harinc	Insectes
15/08/2023– 30/09/2023	Quentin Rouy / Léa Dufrene	Chiroptère
21/08/2023	Alexis Borges	Insectes nocturne
29/08/2023	Fanny Harinck/ Valentin Delpierre	Insectes
19/09/2023	Fanny Harinck	Insectes

# FLORE

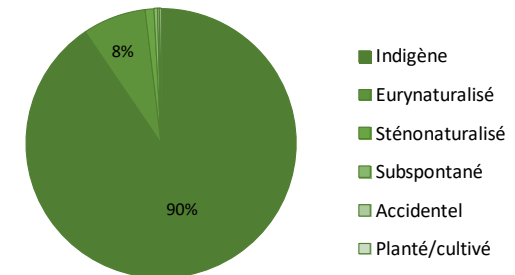
La donnée bibliographique la plus ancienne date de 1799. Au total, **486** taxons ont été cités sur la commune depuis, dont **60 découverts** en 2023 par Ecolo GIE. Depuis 2003, 473 taxons ont été relevés, dont 148 n'ont pas été revus en 2023.

13 données antérieures à 2003 n'ont pas été réactualisées et peuvent concerner des taxons potentiellement disparus de la communes (ou très rares à rechercher).

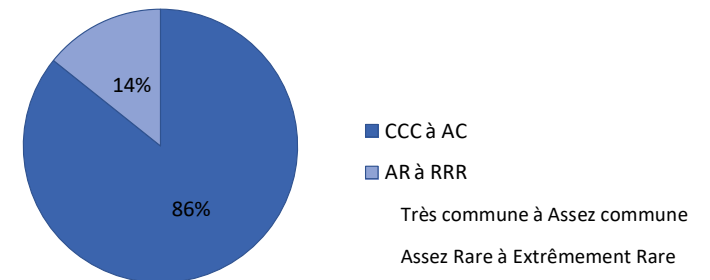


## Statistiques des données post 2003

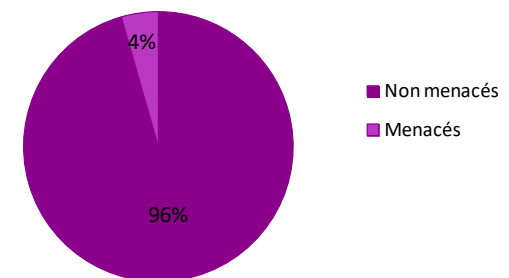
### Statuts d'indigénat



### Indices régionaux de rareté



### Indices régionaux de vulnérabilité (UICN)



## ESPECES PATRIMONIALES

Depuis 1799, 24 (5%) taxons d'intérêt patrimonial fort ont été recensés sur la commune. 16 (3%) ont été vus depuis 2003. Parmi ceux-ci, on peut citer la Queue-de-souris naine (*Myosurus minimus*) et la Limoselle aquatique (*Limosella aquatica*). Ces deux espèces sont en danger d'extinction en raison des pratiques agricoles intensives. Elles se rencontrent sur les substrats minéraux humides exondés en été que l'on peut trouver sur plateau dans les dépressions de parcelles cultivées.

**3 Nouveaux** taxons ont été découverts en 2023 : *Bromus racemosus*, *Carex disticha* et *Orobanche caryophyllacea*.

Notons les données historiques de *Turgenia latifolia*, *Arnoseris minima*, *Eleocharis quinqueflora*, *Spiranthes aestivalis* considérés comme disparus de la région, non revu ici depuis le 19<sup>e</sup> siècle, qu'il serait intéressant d'essayer de rechercher.

Nombre de taxons / 2003	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
16 taxons >2003	2 RRR	0 PN	1 PR	16 LC	2 CR	9 Det
	9 RR				2 EN	
	4 R				7 VU	
	1 AR				4 NT	
8 taxons <2003	4 RRR	1 PN	3 PR	1 EN	4 CR	3 Det
	4 RR			1 VU	4 RE	

## LISTE DES ESPECES PATRIMONIALES

Taxons bénéficiant d'un statut de protection ou d'une vulnérabilité  $\geq$  à NT

### Données postérieures à 2003

Ecologie	CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
	2012	<i>Gaudinia fragilis</i>	Gaudinie fragile	RRR			LC	CR	X
	2003	<i>Limosella aquatica</i>	Limoselle aquatique	RRR			LC	EN	X
	2003	<i>Myosurus minimus</i>	Queue-de-souris naine	RR			LC	EN	X
	2012	<i>Vicia lutea</i>	Vesce jaune	RR			LC	VU	
	2010	<i>Helictotrichia pratensis</i>	Avoine des prés	AR			LC	VU	
	2006	<i>Galium parisiense</i>	Gaillet de Paris	R			LC	VU	X
	2008	<i>Dactylocteniza aegyptia</i>	Dactyloctenize de mal	RR			LC	CR	X
	2006	<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais	R		PR	LC	LC	X
2023	2008	<i>Sedum cepaea</i>	Orpin pourpre	RR			LC	VU	
	2003	<i>Hypochaeris glabra</i>	Porcelle glabre	RR			LC	VU	X
2023		<i>Bromus racemosus</i>	Brome en grappe	RR			LC	VU	
	2012	<i>Lathyrus nissolia</i>	Gesse sans vrille	RR			LC	VU	
	2012	<i>Crassula tillaea</i>	Crassule mousse	RR			LC	NT	X
	2003	<i>Senecio sylvaticus</i>	Séneçon des bois	R			LC	NT	
2023		<i>Carex disticha</i>	Laiche distique	R			LC	NT	X
2023		<i>Orobanche caryophyllacea</i>	Orobanche giroflée	RR			LC	NT	

### Données antérieures à 2003

CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
1836	<i>Turgenia latifolia</i>	Tordyle à larges feuilles	NRR			EN	RE	
1859	<i>Ranunculus hederaceus</i>	Renoncule à feuilles de lierre	RRR		PR	LC	CR	X
1861	<i>Botrychium lunaria</i>	Botryche lunaire	RRR		PR	LC	CR	X
1861	<i>Carex mairei</i>	Laiche de Maire	RRR		PR	LC	CR	X
1861	<i>Arnoseris minima</i>	Arnoseris naine	NRR			LC	RE	
1861	<i>Eleocharis quinqueflora</i>	Scirpe pauciflore	NRR			LC	RE	
1861	<i>Spiranthes aestivalis</i>	Spiranthe d'été	NRR	PN1		VU	RE	
1896	<i>Logfia gallica</i>	Cotonnière de France	RRR			LC	CR*	



*Limosella aquatica*



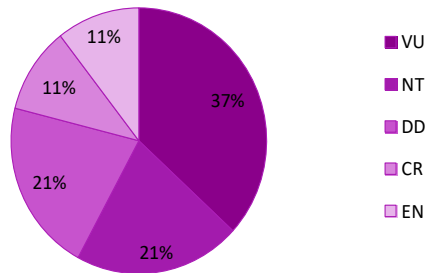
## ESPECES REMARQUABLES

Depuis 1799, 15 (3%) taxons remarquables ont été recensés sur la commune. 13 ont été vus depuis 2003. Parmi eux, *Myosotis nemorosa* très rare (qui est potentiellement sous observé) non revu depuis 2008. Le chardon marie, (*Silybum marianum*) n'est pas considérée comme indigène mais une archéophyte mésoméditerranéenne anciennement introduite considérée comme relativement rare en Ile de France.

**2 Nouveaux** taxons remarquables pour la commune.

15 taxons		2 RRR	3 Det
	< 2003 = 2	4 RR	
	> 2003 = 13	7 R	
		1 AR	

### Indices régionaux de vulnérabilité (UICN)



Ratio sur la totalité des espèces classées vulnérables

## LISTE DES ESPECES REMARQUABLES

Taxons non vulnérables, déterminants de ZNIEFF ou possédant un statut de rareté ≥ à R

EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	ZNIEFF
	2008	<i>Myosotis nemorosa</i>	Myosotis à poils réfractés	RRR	
	1911	<i>Cirsium x rigens</i>	Cirse	RRR?	
	2003	<i>Euphorbia saratol</i>	Euphorbe de Sarato	RR	
	2008	<i>Fumaria capreolata</i>	Fumeterre grimpante	RR	
	2012	<i>Myosotis stricta</i>	Myosotis raide	RR	
	2008	<i>Petasites hybridus</i>	Pétasite hybride	RR	
	2019	<i>Juncus subnodulosus</i>	Jonc à tépales obtus	R	X
2023		<i>Hieracium laevigatum</i>	Épervière lisse	R	
2023	2015	<i>Hieracium maculatum</i>	Épervière tachée	R	
	2012	<i>Myosotis laxa</i> subsp. <i>cespitosa</i>	Myosotis cespiteux	R	
2023		<i>Silene dioica</i>	Compagnon rouge	R	
2023	2008	<i>Silene nutans</i>	Silène nutans	R	X
2023	1895	<i>Silybum marianum</i>	Chardon marie	R?	
	1836	<i>Conium maculatum</i>	Grande cigüe	R	
	2011	<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à frondes soyeuses	AR	X



*Silybum marianum*

## Légende flore

**Indigène.** : Les taxons indigènes (autochtones ou spontanés) sont des plantes faisant partie du cortège « originel » de la flore d'un territoire, dans la période bioclimatique actuelle. Nous avons intégré dans ce groupe :

- Les plantes compagnes des cultures et autres plantes eurasiatiques qui ont suivi les flux migratoires humains (archéophytes), et ceci avant la mise en place des grands flux intercontinentaux (par convention 1492, date d'introduction des premières espèces venant d'Amérique).
- Les plantes néo-indigènes sont des plantes indigènes dans un territoire voisin du territoire considéré et qui sont en expansion d'aire et vont spontanément coloniser le territoire considéré.

**Eurynaturalisé** : Plante non indigène ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle. Nous considérerons un taxon comme eurynaturalisé s'il occupe, ou a occupé jadis, au minimum 10 % du territoire ou s'il a colonisé la majeure partie de ses habitats potentiels (même si ceux-ci sont rares).

**Sténonaturalisé** : Plante non indigène se propageant localement en persistant au moins dans certaines de ses stations. À l'échelle régionale, nous considérerons un taxon comme sténonaturalisé s'il remplit à la fois les deux conditions suivantes :

- Occupation de moins de 10 % du territoire et occupation d'une minorité de ses habitats potentiels. Au-delà, il sera considéré comme Eurynaturalisé ;
- Observation, dans une même station, sur une durée au moins égale à 10 ans avec une vigueur significative des populations : 1) au moins renouvellement régulier des effectifs pour les plantes annuelles et bisannuelles 2) propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans le cas des plantes vivaces, cela dans au moins une de leurs stations.

**Subspontané** : Les taxons subspontanés sont des plantes volontairement introduites par l'Homme pour la culture, l'ornement, la revégétalisation des bords de routes, etc. et qui, échappés de leur culture initiale, sont capables de se maintenir sans nouvelle intervention humaine mais sans s'étendre et en ne se mêlant peu ou pas à la flore indigène. Leurs stations ont donc une pérennité limitée dans le temps (quelques années à quelques dizaines d'années), leur adaptation aux conditions locales est donc moins bonne que pour les espèces naturalisées. Les plantes se maintenant dans les anciens jardins ou parcs à l'abandon (reliques culturelles) sont également intégrées dans cette catégorie.

- Pour les taxons annuels et bisannuels, ce statut correspond à une durée maximale de 10 ans d'observation, dans une même station, des descendants des individus originellement cultivés (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée).
- Pour les taxons vivaces (herbacés ou ligneux), il n'aura pas été observé de propension à l'extension des populations par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

**Accidentel** : Les taxons accidentels (pour plus de clarté, nous avons éliminé le terme d'adventice, qu'il vaut mieux réserver aux plantes compagnes des cultures) sont des plantes qui apparaissent fortuitement, soit par des moyens naturels (les oiseaux migrateurs, le vent), soit involontairement par les activités de l'Homme. Il s'agit de plantes peu fréquentes, fugaces, et qui ne sont pas (encore) intégrées dans la flore locale.

- Pour les taxons annuels et bisannuels, ce statut correspond à une durée maximale de 10 ans d'observation dans une même station (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée).
- Pour les taxons vivaces (herbacés ou ligneux), il n'aura pas été observé de propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

### LEGENDES :

(1) : Filoche et al. (2019) Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France. CBNBP/MNHN. :

- R : espèce Rare
- AR : espèce Assez Rare
- PC : espèce Peu commune
- AC : espèce Assez commune
- C : espèce Commune
- CC : espèce Très commune

(2a) : Arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (2b) : Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale

(3) : Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile-de-France (CBNBP 2011) :

- CR : En danger critique d'extinction
- EN : En danger
- VU : Vulnérable
- NT : Quasi menacée
- LC : Préoccupation mineure
- RE : Espèce éteinte en métropole
- DD : Insuffisamment documenté

(4) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2018) - Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF

- Z : déterminante de ZNIEFF / Z\* : espèce déterminante de ZNIEFF sous condition

## Données modernes post 2003



*Crassula tillaea*



*Thelypteris palustris*



*Vicia lutea*



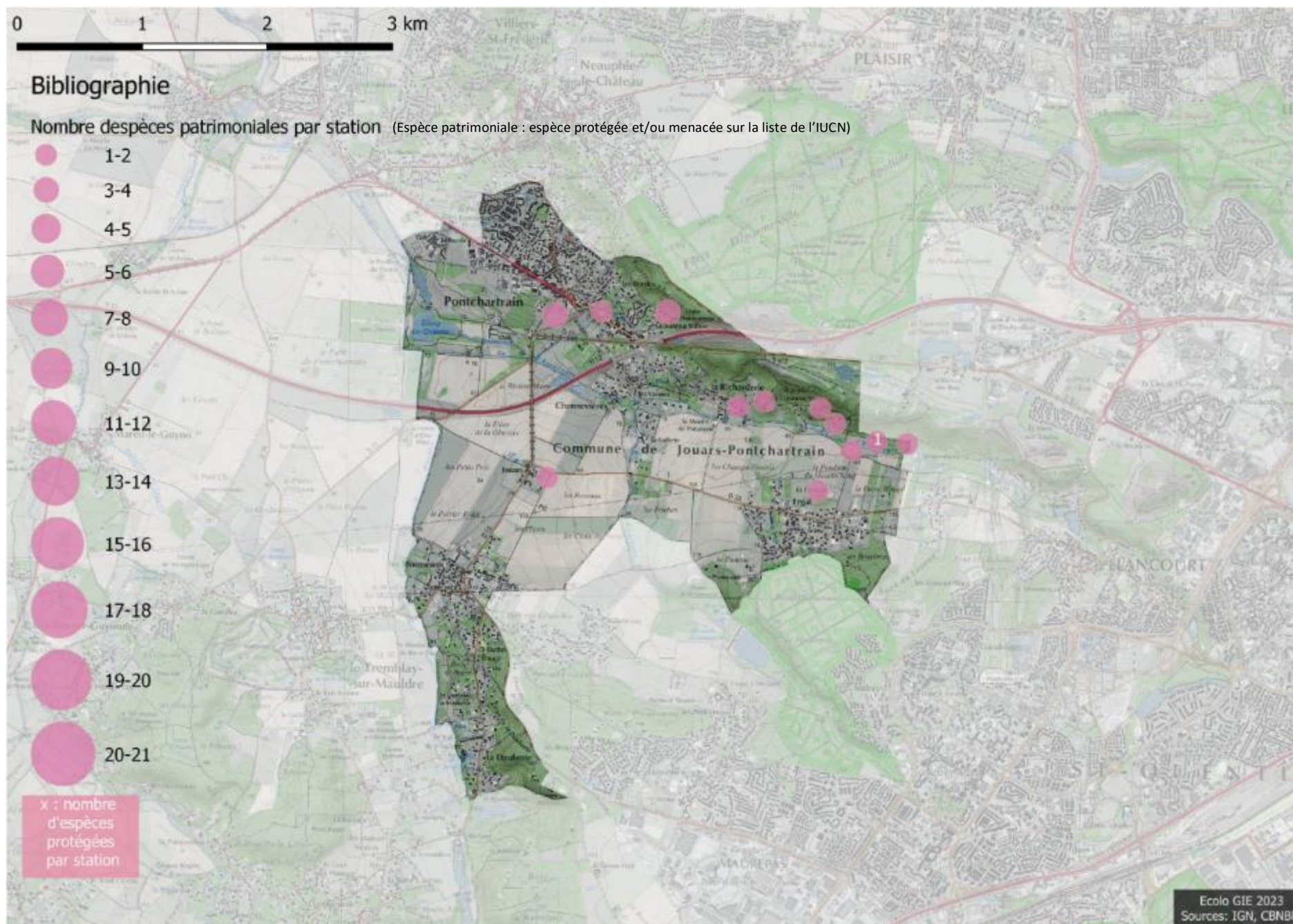
*Silene nutans*

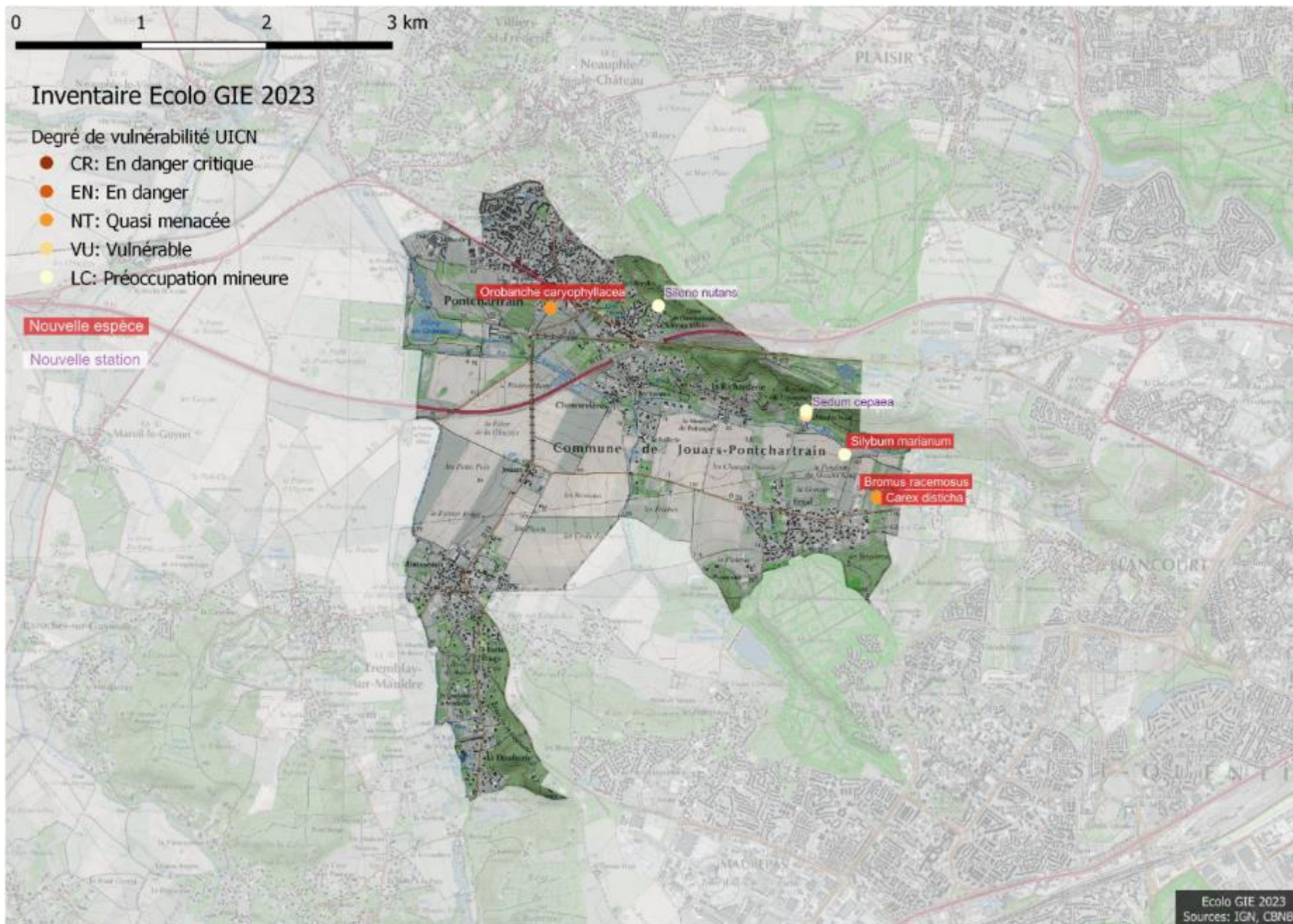


*Sedum cepaea*



*Orobanche caryophyllacea*





# INSECTES

Localisée au Nord du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, la commune de Jouars-Pontchartrain concentre 106 espèces de papillons de nuit, 18 espèces de papillons de jour, 9 espèces de libellules, et 16 espèces de mantes, criquets et sauterelles pour un total de 639 individus identifiés.

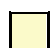
Occupée par des cultures, des prairies, ainsi que des petites zones humides, la commune abrite une grande diversité d’espèces inféodée à ces milieux.


Le tableau suivant présente les périodes les plus favorables par rapport aux phénologies des groupes étudiés.


*Calendrier des prospections selon la phénologie des groupes étudiés sur la commune de Jouars-Pontchartrain en 2023*

Mois	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Passages de nuit	peu favorable	peu favorable	peu favorable	favorable	favorable	très favorable	très favorable	très favorable	très favorable	très favorable	peu favorable	peu favorable
Passages de jour	défavorable	défavorable	défavorable	défavorable	peu favorable	peu favorable	favorable	favorable	très favorable	très favorable	très favorable	très favorable

 défavorable

 peu favorable sauf pour certaines espèces

 favorable

 très favorable surtout pour certaines espèces patrimoniales

Voici le tableau récapitulatif des sessions de terrain réalisées au cours de l'étude en 2023 :

Interventions	Dates de passage	Nombre d'observateurs	Observateurs
Prospection diurne	08/06/2023	2	Fanny HARINCK et Raphaël VANDEWEGHE
Prospection nocturne	13/06/2023	1	Alexis Borges
Prospection diurne	05/07/2023	1	Raphaël VANDEWEGHE
Prospection diurne	31/07/2023	2	Fanny HARINCK et Raphaël VANDEWEGHE
Prospection nocturne	21/08/2023	1	Alexis Borges
Prospection diurne	29/08/2023	2	Fanny HARINCK et Valentin DELPIERRE
Prospection diurne	19/09/2023	1	Fanny HARINCK

Au total, **7 interventions ont été réalisées sur la commune de Jouars-Pontchartrain en 2023** représentant **10 jours-observateur de terrain**. Chaque passage a mobilisé un à deux observateurs. Chaque relevé a été réalisé par des conditions météorologiques globalement favorables à l'observation des groupes indicateurs. Ce dispositif de prospection conséquent a permis d'avoir une forte pression de prospection sur la commune et de détecter aussi bien les espèces de début de saison que les espèces de fin de saison.

## LISTE DES ESPECES D'INSECTES PRESENTES SUR LA COMMUNE

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
Papillons de nuit	<i>Acentria ephemerella</i>	L'Hydrocampe fausse-éphémère	NE			
	<i>Acrobasis advenella</i>	La Phycide de l'Aubépine	NE			
	<i>Acronicta leporina</i>	La Noctuelle-Lièvre	NM			
	<i>Agriphila geniculea</i>	Le Crambus anguleux	NE			
	<i>Agriphila tristella</i>	Le Crambus des tiges	NE			
	<i>Agrotis exclamationis</i>	Le Point d'Exclamation	NM			
	<i>Agrotis puta</i>	La Noctuelle des Renouées	NM			
	<i>Alcis repandata</i>	La Boarmie recourbée	NM			
	<i>Anania hortulata</i>	La Pyrale de l'Ortie	NE			
	<i>Ancylolomia tentaculella</i>	L'Ancylolome commun	NE			
	<b><i>Archana dissoluta</i></b>	<b>La Nonagrie rubanée</b>	<b>ME</b>		<b>Oui</b>	
	<i>Arctia caja</i>	L'Ecaille Martre	NM			
	<i>Asthena albulata</i>	La Phalène candide	NM			
	<i>Brachylochia viminalis</i>	La Noctuelle de l'Osier	NM			
	<i>Cabera exanthemata</i>	La Cabère pustulée	NM			

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Cabera pusaria</i>	La Cabère virginale	NM			
	<i>Calamotropha paludella</i>	Le Chilo des marais	NE			
	<b><i>Callimorpha dominula</i></b>	<b>L'Ecaille marbrée</b>	<b>VU</b>			<b>R</b>
	<i>Campaea margaritaria</i>	Le Céladon	NM			
	<i>Camptogramma bilineata</i>	La Brocatelle d'or	NM			
	<b><i>Chiasmia aestimaria</i></b>	<b>La Philobie du Tamaris</b>	<b>VU</b>			
	<i>Chiasmia clathrata</i>	Le Réseau	NM			
	<i>Chrysoteuchia culmella</i>	Le Crambus des jardins	NE			
	<b><i>Coenobia rufa</i></b>	<b>La Nonagrie rougeâtre</b>	<b>VU</b>			
	<i>Collita griseola</i>	La Lithosie grise	NM			
	<i>Comibaena bajularia</i>	Le Verdelet	NM			
	<i>Craniophora ligustri</i>	La Troënière	NM			
	<i>Crocallis elinguaris</i>	La Phalène de la Mancienne	NM			
	<b><i>Cybosia mesomella</i></b>	<b>L'Eborine</b>	<b>VU</b>			
	<b><i>Cyclophora linearis</i></b>	<b>L'Ephyre trilignée</b>	<b>VU</b>			
	<i>Cydalima perspectalis</i>	La Pyrale du Buis	NE			
	<i>Diachrysis chrysitis</i>	Le Vert-Doré	NM			
	<b><i>Diarsia mendica</i></b>	<b>La Noctuelle de la Primevère</b>	<b>ME</b>		Oui	
	<i>Drepana curvatula</i>	L'Incurvé	NM			

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Ecliptopera silaceata</i>	La Cidarie ochracée	NM			
	<i>Ectropis crepuscularia</i>	La Boarmie crépusculaire	NM			
	<i>Elegia similella</i>	La Phycide semblable	NE			
	<i>Endotricha flammealis</i>	La Flamme	NE			
	<i>Epirrhoe alternata</i>	L'Alternée	NM			
	<i>Euchoeca nebulata</i>	La Cidarie de l'Aulne	NM			
	<i>Eulithis prunata</i>	La Cidarie du Prunier	NM			
	<i>Eupithecia haworthiata</i>	L'Eupithécie de la Clématite	NM			
	<i>Eupithecia virgaureata</i>	L'Eupithécie de la Verge d'Or	NM			
	<i>Euthrix potatoria</i>	La Buveuse	NM			
	<i>Euzophera pinguis</i>	La Phycide du Frêne	NE			
	<i>Gandaritis pyraliata</i>	La Cidarie-Pyrale	NM			
	<i>Gymnoscelis rufifasciata</i>	La Fausse-Eupithécie	NM			
	<i>Habrosyne pyritoides</i>	La Râtissée	NM			
	<i>Hemistola chrysoprasaria</i>	L'Hémithée printanière	NM			
	<i>Hemithea aestivaria</i>	La Phalène sillonnée	NM			
	<b><i>Hydriomena impluviata</i></b>	<b>La Larentie arrosée</b>	<b>VU</b>			



Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Hypena proboscidalis</i>	La Noctuelle à museau	NM			
	<i>Hypomecis punctinalis</i>	La Boarmie pointillée	NM			
	<i>Idaea aversata</i>	L'Impolie	NM			
	<i>Idaea degeneraria</i>	L'Acidalie dégénérée	NM			
	<i>Idaea dimidiata</i>	L'Acidalie écussonnée	NM			
	<i>Idaea seriata</i>	La Vieille, La Voisine	NM			
	<i>Idaea subsericeata</i>	L'Acidalie blanchâtre	NM			
	<i>Lacanobia oleracea</i>	La Noctuelle des Potagers	NM			
	<i>Laothoe populi</i>	Le Sphinx du Peuplier	NM			
	<i>Laspeyria flexula</i>	Le Crochet	NM			
	<i>Ligdia adustata</i>	La Phalène du Fusain	NM			
	<i>Lomaspilis marginata</i>	La Bordure entrecoupée	NM			
	<i>Lymantria monacha</i>	La Nonne	NM			
	<i>Macaria liturata</i>	La Philobie effacée	NM			
	<i>Macaria wauaria</i>	Le Damas cendré	NM			
	<i>Macdunnoughia confusa</i>	La Goutte d'Argent	NM			
	<b><i>Macrochilo cribrumalis</i></b>	<b>L'Herminie pointillée</b>	<b>VU</b>			
	<i>Mesoligia furuncula</i>	La Noctuelle furoncule	NM			
	<i>Miltochrista miniata</i>	La Rosette	NM			

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Mythimna pallens</i>	La Leucanie blafarde	NM			
	<b><i>Mythimna pudorina</i></b>	<b>La Leucanie pudorine</b>	<b>VU</b>			
	<i>Nascia ciliaris</i>	Le Botys des Laïches	NE			
	<i>Noctua pronuba</i>	Le Hibou	NM			
	<i>Notodonta dromedarius</i>	Le Chameau	NM			
	<i>Nyea lurideola</i>	La Lithosie complanule	NM			
	<i>Ochroleura plecta</i>	Le Cordon blanc	NM			
	<i>Oncocera semirubella</i>	La Phycide incarnat	NE			
	<i>Opisthograptis luteolata</i>	La Citronnelle rouillée	NM			
	<i>Ostrinia nubilalis</i>	La Pyrale du Maïs	NE			
	<i>Pasiphila rectangularata</i>	L'Eupithécie rectangulaire	NM			
	<b><i>Pelosia muscerda</i></b>	<b>La Lithosie muscerde</b>	<b>VU</b>			
	<i>Peribatodes rhomboidaria</i>	La Boarmie rhomboïdale	NM			
	<i>Pheosia tremula</i>	La Porcelaine	NM			
	<i>Philereme vetulata</i>	La Petite Phalène du Nerprun	NM			
	<i>Phlogophora meticulosa</i>	La Meticuleuse	NM			
	<i>Plagodis dolabraria</i>	La Phalène linéolée	NM			
	<b><i>Plemyria rubiginata</i></b>	<b>La Mignonne</b>	<b>VU</b>			

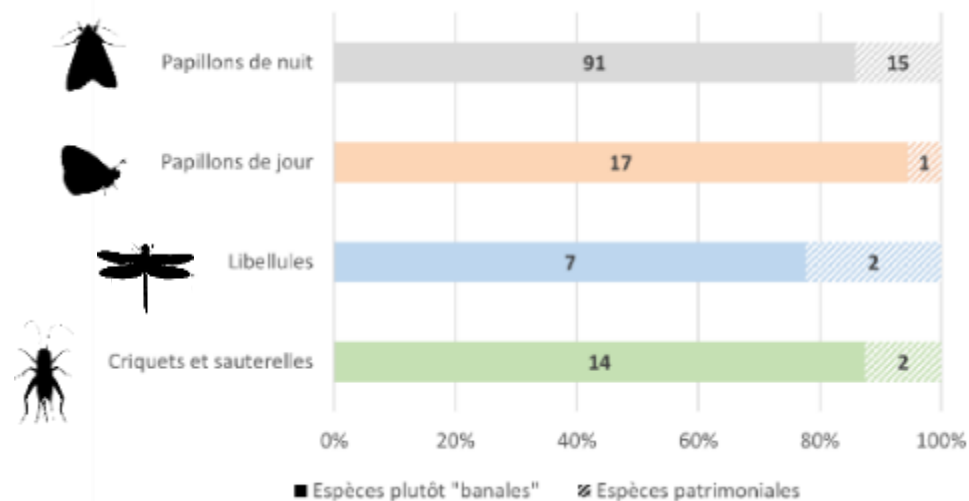
Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Proxenus hospes</i>	L'Hydrille domestique	NM			
	<i>Ptilodon cucullina</i>	Le Capuchon	NM			
	<i>Pyrausta despicata</i>	La Pyrauste du Plantain	NE			
	<b>Scopula immutata</b>	<b>L'Acidalie des pâturages</b>	<b>VU</b>			
	<i>Sphinx ligustri</i>	Le Sphinx du Troène	NM			
	<i>Spilosoma lubricipeda</i>	L'Ecaille tigrée	NM			
	<i>Thalpophila matura</i>	La Noctuelle cythérée	NM			
	<i>Thaumetopoea processionea</i>	La Processionnaire du Chêne	NM			
	<b>Thumatha senex</b>	<b>La Nudarie vieille</b>	<b>VU</b>			
	<i>Thyatira batis</i>	La Batis	NM			
	<i>Triodia sylvina</i>	La Sylvine	NM			
	<i>Tyta luctuosa</i>	La Noctuelle en deuil	NM			
	<i>Watsonalla binaria</i>	Le Hameçon	NM			
	<i>Xestia c-nigrum</i>	Le C-noir	NM			
	<b>Xestia sexstrigata</b>	<b>La Noctuelle ombragée</b>	<b>VU</b>			
	<i>Xestia stigmatica</i>	La Noctuelle rhomboïde	NM			
	<i>Xestia triangulum</i>	La Noctuelle de la Chélidoine	NM			
<b>Total</b>	<b>106 espèces</b>		<b>15 espèces d'intérêt patrimonial "moyen à fort"</b>			
<b>Papillons de jour et zygènes</b>	<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	LC	CC		
	<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	LC	AC		

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	LC	AC		
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	C		
	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	LC	C		
	<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	LC	AC		
	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	LC	AC		
	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	CC		
	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	C	Conditions	
	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	CC		
	<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou	LC	C		
	<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet	LC	C		
	<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave	LC	C		
	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	LC	C		
	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	LC	LC		
	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	CC		
	<i>Vanessa cardui</i>	Belle-dame	LC	CC		
	<b>Zygaena trifolii</b>	<b>Zygène du Trèfle</b>	<b>DD</b>	<b>RR</b>	<b>Oui</b>	
<b>Total</b>	<b>18 espèces</b>		<b>1 espèce patrimonial</b>			
<b>Libellules</b>	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	LC	C		
	<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	C		
	<b>Calopteryx virgo</b>	<b>Caloptéryx vierge</b>	<b>NT</b>	<b>AC</b>		
	<b>Coenagrion mercuriale</b>	<b>Agrion de mercure</b>	<b>EN</b>	<b>AR</b>	<b>Conditions</b>	<b>N</b>
	<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli	LC	PC		
	<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	LC	CC		

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	LC	C		
	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	C		
	<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum strié	LC	AC		
<b>Total</b>	<b>9 espèces</b>		<b>2 espèces patrimoniales</b>			
<b>Criquets et sauterelles</b>	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé	LC	PC	Conditions	
	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	LC	AC		
	<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale commun	LC	C		
	<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des mouillères	LC	AC		
	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	LC	C		
	<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	LC	AC		
	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	LC	AC		
	<b>Mecostethus parableurus</b>	<b>Criquet des Roseaux</b>	<b>VU</b>	<b>RR</b>	<b>Oui</b>	
	<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	LC	C		
	<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéoptère commun	LC	AC		
	<i>Phaneroptera nana</i>	Phanéoptère méridional	LC	PC		
	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	LC	C		
	<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	LC	C		
<b>Ruspolia nitidula</b>	<b>Conocéphale gracieux</b>	<b>LC</b>	<b>AC</b>		<b>R</b>	
<i>Tessellana tessellata</i>	Decticelle carroyée	LC	PC			

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	LC	CC		
<b>Total</b>	<b>16 espèces</b>		<b>2 espèces patrimoniales</b>			
<b>Total général</b>	<b>149 espèces</b>		<b>20 espèces patrimoniales</b>			

Avec une richesse spécifique relativement élevée, la commune concentre un intérêt certain à propos des papillons de nuit. En effet, presque 20% des espèces d'hétérocères disposent d'un enjeu de patrimonialité moyen à fort. Les libellules sont également mises en avant par ce graphique avec la présence de deux odonates protégés parmi les neuf espèces observées.



## ESPECES PATRIMONIALES

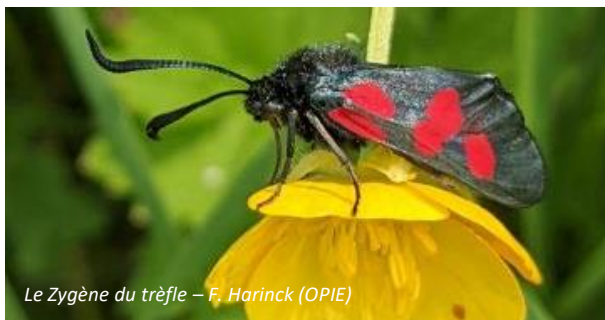
### Focus sur quelques espèces patrimoniales

Espèce déterminante de ZNIEFF en 2023



Nonagrie rubanée – Alexis Borges (OPIE)

La **Nonagrie rubanée** (*Archanaea dissoluta*) est une espèce en France présente çà-et-là et de manière très localisée. En région, elle est assez rare et ne peut s'observer que dans ses milieux type : les milieux humides à phragmitaies, en régression (notamment du fait des plantations et pâturages) et s'attire à faible distance via les lumières en juillet - août. La chenille est endophyte des tiges de Phragmites dont elle se nourrit.



Le Zygène du trèfle – F. Harinck (OPIE)

Le **Zygène du trèfle** (*Zygaena trifolii*) appartient au groupe des hétérocères, alors que le groupe des zygènes est pourtant souvent associé aux papillons « de jour ». En effet, ses mœurs diurnes en font un papillon pris en

compte pendant les relevés en journée. La Zygène du Trèfle est caractérisée par ses cinq taches rouges et une bordure noire de l'aile postérieure plus large que pour sa cousine, la Zygène de la Filipendule. Cette espèce fréquente les prairies mésophiles à hygrophiles. On peut retrouver sa larve sur du Lotier (*Lotus*), dont l'espèce se nourrit. L'adulte est visible du mois de mai au mois d'août, et a été observé au nombre de quatorze individus sur la commune.



Le Calopteryx vierge – F. Harinck (OPIE)

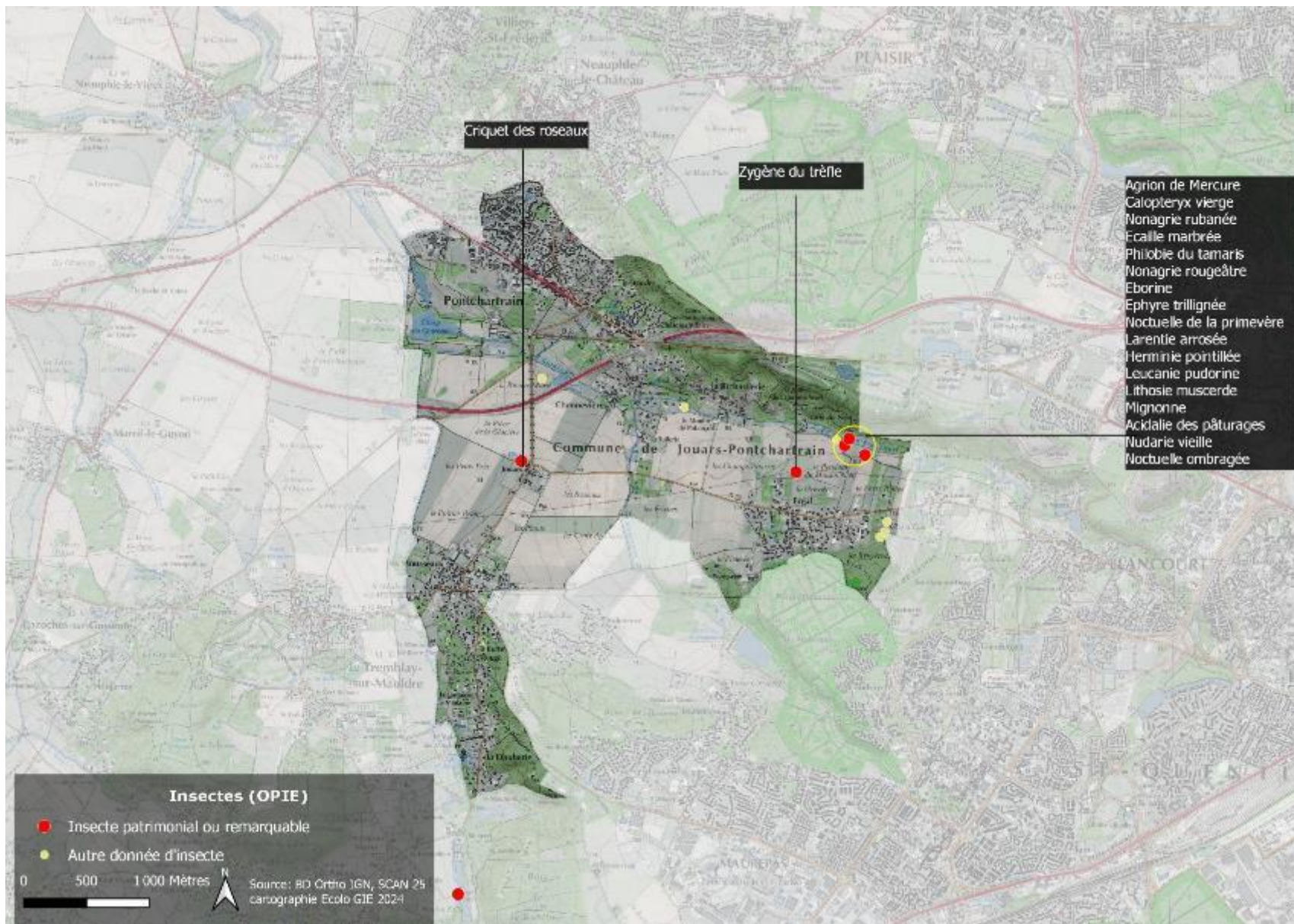
Le **Calopteryx vierge** (*Calopteryx virgo*) est une grande demoiselle « quasi-menacée » d'Ile-de-France qui fréquente les eaux lotiques de bonne qualité tels les cours d'eau ensoleillés. Les mâles aux ailes colorées sont territoriaux et n'hésitent pas à défendre leur territoire. Cette espèce se rencontre de mai à septembre. Un seul individu a été observé sur la commune.



Le Conocéphale gracieux – F. Harinck (OPIE)

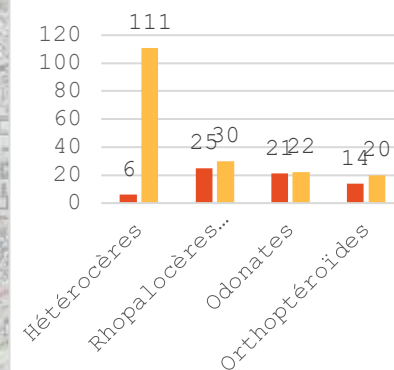
Le **Conocéphale gracieux** (*Ruspolia nitidula*), muni d'une couleur uniforme, d'une grande taille (2 à 3 cm), d'une tête conique et de mandibules jaunes, le Conocéphale gracieux est une espèce inconfondable.

Cette sauterelle fréquente les milieux herbacés à arbustifs thermophiles, relativement humides. Pendant la période de reproduction, les mâles strident la nuit afin d'appeler les femelles. La stridulation de cette espèce est très aigue et puissante. Le Conocéphale gracieux est essentiellement visible en fin d'été, pendant les mois d'août et de septembre.



- ✓ Les inventaires ont permis d'améliorer la connaissance principalement sur les hétérocères (groupe généralement le moins étudié)
- ✓ **105** nouvelles espèces d'hétérocères
- ✓ **5** nouvelles espèces de rhopalocères
- ✓ **1** nouvelle espèce d'odonate
- ✓ **6** nouvelles espèces d'orthoptéroïdes

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE GRÂCE À L'ABC



- Richesse spécifique < 2023
- Richesse spécifique > 2023

# REPTILES

3 reptiles sont présents sur la commune de Jouars-Pontchartrain.

## Liste des espèces de reptiles recensées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR (1)	RR (2)	PN (3)	DHFF (4)	ZNIEFF		Dernière obs Jouars
						(5)		
<i>Anguis fragilis</i> Linné, 1758	Orvet fragile	LC		art. 3	-			E 2023
<i>Natrix helvetica</i> (Lacépède, 1789)	Couleuvre helvétique	LC		art. 2	An. IV			E 2023
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	LC		art. 2	An. IV			E 2023

### LEGENDE :

**(1)**: Liste Rouge des espèces menacées en France : Reptiles et Amphibiens de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SHF 2015)

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

**(2)** : Evaluation des amphibiens et reptiles d'Ile-de-France pour l'élaboration d'une liste rouge régionale ARB, SHF, 2022 :

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

**(3)** Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection, NOR : TREL2034632A, JO, 11 février. L'article 2 de l'arrêté étend la protection des espèces à leur habitat

**(4)** : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages

**(5)** : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions

DIREN IDF /

## ESPECES PATRIMONIALES

Sur la commune de Jouars-Pontchartrain, 3 espèces sont patrimoniales.

- L'ensemble des reptiles est protégé en France au titre de l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des reptiles et amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire, et les modalités de protection. L'article 2 étend la protection des espèces à leur habitat.
- 2 espèces sont inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat

**L'Orvet fragile**, (*Anguis fragilis*) est un lézard apode à l'aspect de serpent protégé en France par l'article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021. Il affectionne les habitats frais et ombragés comme les prairies à végétation haute, les boisements, etc. C'est une espèce plastique assez fréquente au sein des jardins. L'espèce a été observée à proximité du moulin de Barre en juillet 2023, ainsi que le long du ru d'Elancourt, à l'ouest de la Richarderie.



Orvet fragile – Adobestock

La **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*) est protégée par l'article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021, et est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat. Cette espèce est liée aux zones humides et aquatiques : prairies humides, mares et étangs. Elle été observée à plusieurs reprises (juin, juillet et août) le long du ru d'Elancourt, et au moulin de Barre.



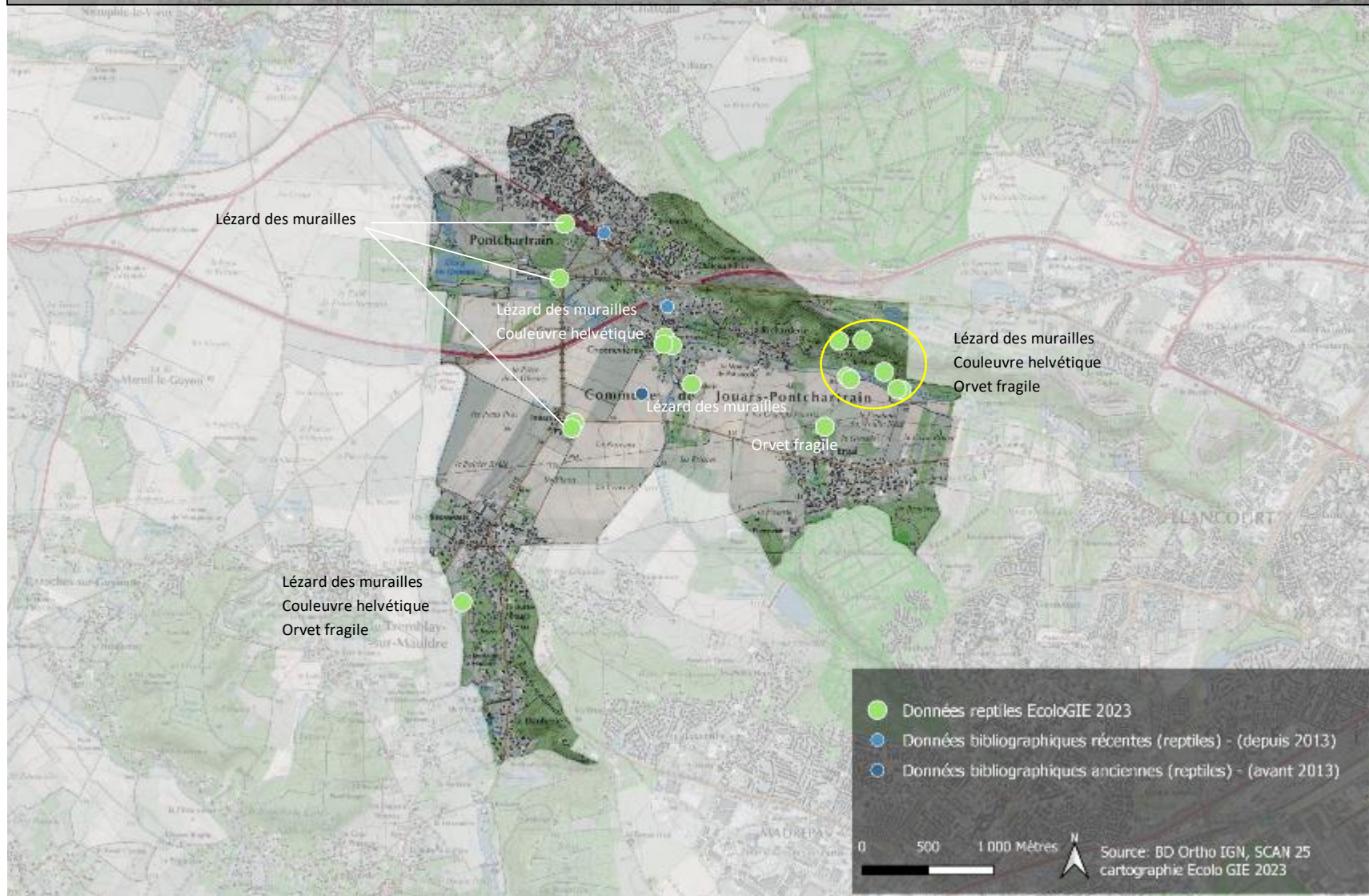
Couleuvre helvétique - Adobestock

**Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) est protégé en France au titre de l'Arrêté du 8 janvier 2021, article 2. Il affectionne les micro-habitats ouverts et chaud tels que les clairières ou les murets. L'espèce utilise également les accotements des voies de communication s'ils sont végétalisés et bien exposés. Il est en régression dans la première couronne francilienne du fait de la raréfaction des milieux nécessaires à sa reproduction ; pierriers, éboulis et murs pourvus de failles et de fissures. Une dizaine d'observations de l'espèce ont été faites sur la commune entre juin et juillet 2023.



Lézard des murailles - Adobestock

### Cartographie des reptiles observés sur la commune de Jouars-Pontchartrain



✓ **21 données de reptiles** observées depuis 2013 sur la commune de Jouars

✓ **3 espèces** sont présentes sur la commune et observées en 2023

✓ **Aucune espèce** n'est présente sur la liste des espèces menacées d'extinction en Île-de-France



# OISEAUX

71 espèces d'oiseaux ont été recensées en période de nidification (15 avril – 15 juillet). Parmi elles, 57 ont été observées en 2023.

## LISTE DES ESPECES NICHEUSES PRESENTES SUR LA COMMUNE DE JOUARS-PONTCHARTRAIN

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection PN (3)	Europe Dir. Ois. (4)	ZNIEFF IdF Déterminant (5)	Dernière observation
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)				
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	TC	TC	TC	NT	LC	art.3		E 2023	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	TR	TR	TR	NA		art.3	An. I	ZN	E 2023
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	TC	TC	TC	VU	NT				E 2023
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	-	*MPC	*HR	RE	CR			ZN* / ZH	E 2023
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	C	C	PC	NT	LC	art.3			E 2023
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			G 2021
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	C			VU	VU	art.3			E 2023
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PC	PC	PC	LC		art.3			E 2023
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	C	C	C	LC		cha		ZH*	G 2020
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	C	C	C	NT	VU	art.3			E 2023
Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>	-	*MPC	*HTR			art.3			E 2023
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	C	C	C	LC	LC	art.3			G 2020
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	C	C	C	LC	LC	cha			E 2023
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	TC	TC	TC	LC	LC	cha			E 2023
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			G 2020
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	PC			VU	LC	art.3			G 2019
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	C			LC	LC	cha			E 2023
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PC	PC	PC	NT	NT	art.3			E 2023
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			E 2023
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	TC	TC	-	LC	LC	art.3			E 2023
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	C	C	C	LC	LC			ZH*	G 2020
Gallinule Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	C	C	C	LC	LC				E 2023
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	C	PC		LC	LC	cha			E 2023
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	PC	PC	PC	LC		art.3 / cha		ZH*	G 2020
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	PC	PC	PC	LC		art.3		ZH*	G 2020
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	C	C	C	LC	LC				G 2020
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PC	PC	PC	LC		art.3		ZH*	E 2023
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	C	C	-	NT	NT	art.3			E 2023

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection PN (3)	Europe Dir. Ois. (4)	ZNIEFF IdF Déterminant (5)	Dernière observation
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)				
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	C	C	-	VU	NT	art.3			E 2023
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	TR	TR	-	EN	LC	art.3		ZN	G 2019
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			E 2023
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	C	C	C	VU	VU	art.3			E 2023
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	TC	TC	-	LC	NT	art.3			E 2023
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	PC	R	R	LC	VU	art.3	An. I	ZN*	E 2023
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	C			NT	LC	art.3			E 2023
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	C			LC	LC	art.3			G 2021
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	TC			VU	LC	art.3			E 2023
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	PC	TC	TC	LC	NT	art.3			E 2023
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	PC			NA					E 2023
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	PC			VU	VU	art.3			E 2023
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	PC			LC	LC	art.3	An. I	ZN*	G 2019
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	PC			LC	LC	art.3	An. I	ZN*	E 2023
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	TC			LC	LC				E 2023
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	C	TC	TC	LC					E 2023
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	C	C	C	LC	LC				E 2023
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			G 2019
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	C	C	C	LC	NT	art.3			E 2023
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	C			LC	LC	art.3			G 2019
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			E 2023
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	C	C	-	LC	LC	art.3			E 2023
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	C	C	PC	EN	VU	art.3			E 2023
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	PC	PC	TR	VU	NT	art.3			E 2023
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	TC			LC	LC				E 2023
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	TC	TC	TC	VU	VU	art.3			E 2023

E 2023 : Espèce vue par Ecologie en 2023 / G XXXX : Espèce issue de la base de données Geonat'IdF avec la dernière année d'observation / E 2023\* : Espèce vue par Ecologie en 2023 en dehors des périodes de nidification mais dont une donnée en période de nidification est issue de la base de données Geonat'IdF / E 2023\*\* : Espèce vue par Ecologie en 2023 en dehors des périodes de nidification

## Légendes :

**(1)** CORIF (2017) Atlas des oiseaux d'Ile-de-France (2009-2014).**(2b)** Liste Rouge des espèces menacées en France : Oiseaux nicheurs de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SEOF – ONCFS 2016**Statut biologique****Degré de rareté :****Nicheur :****Migrateur et hivernant**

N : espèce nicheuse

O : occasionnel

O : occasionnel

M : espèce migratrice

TR : très rare, de 1 à 20 couples

TR : très rare, de 1 à 50 individus

H : espèce hivernante

R : rare, de 21 à 200 couples

R : rare, de 51 à 500 ind.

S : sédentaire

PC : peu commun, de 201 à 2000 couples

PC : peu commun, de 501 à 5 000 ind.

C : de 2001 à 20 000 couples

C : commun, de 5 001 à 50 000 ind.

TC : de 20 001 couples à 100 000 couples

TC : très commun, de 50 001 à 250 000 ind.

**Espèces menacées de disparition de France**

CR : En danger critique d'extinction

EN : En danger

VU : Vulnérable

RE : Espèce éteinte en métropole

**(3)** Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 5 décembre 2009**(4)** Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseau » : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.**(5)** Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2002) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF**Autres catégories :**

NT : Quasi menacée

LC : Préoccupation mineure

DD : Insuffisamment documenté

NA : Non applicable

## Liste des espèces d'oiseaux hivernantes non évaluées sur la commune de Jouars

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection	Europe	ZNIEFF IdF	Dernière obs Breviaires
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)	PN (3)	Dir. Ois. (4)	Déterminant (5)	
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	-	*MTC	*HTC		LC				E 2023**
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	-	*MC	*HC			art.3			E 2023**

## ESPECES PATRIMONIALES

Liste des espèces patrimoniales observées en 2023.

- 52 espèces sont protégées en France au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire, et les modalités de protection.
- 6 espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France sous conditions.
- 4 espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux
- 21 espèces présentent un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en France, et 56 en Île-de-France.

Sur la commune de Jouars-Pontchartrain, 12 espèces peuvent être considérées comme patrimoniales (sous statut réglementaire) et/ou remarquables (rare, ou présentes sur les listes rouges). En 2023, Ecologie a pu observer 10 de ces espèces.

L'**Alouette des champs** (*Alauda arvensis*) est une espèce classée Quasi Menacé en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Vulnérable en Ile-de-France. L'espèce a subi un déclin important ces dernières décennies à la suite de la modification des pratiques agricoles, ainsi qu'à la diminution de ses ressources alimentaires. Sur la commune de Jouars-Pontchartrain, elle a été observée autour du lieu-dit Jouars en juillet et août. Elle est considérée comme nicheuse certaine.



Alouette des champs – Adobestock

Le **Bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*) est un gros oiseau au plumage coloré, protégé sur l'ensemble du territoire et classé Vulnérable à l'échelle francilienne et nationale. Il fréquente les habitats forestiers de résineux, ou mixtes à taillis épais. Il se rencontre aussi dans des petits bois, parcs, jardins ou cimetières arborés et buissonneux. Entendu en juillet 2023 à proximité du moulin neuf. Il est considéré comme nicheuse certaine.



Bouvreuil pivoine – Adobestock

L'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*) est un oiseau nicheur classé Vulnérable en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Quasi Menacé en Ile-de-France. Malgré leur tendance à se reproduire en contexte urbain, sur les bâtiments, elle est en déclin. Sur la commune, l'Hirondelle rustique a été observé à plusieurs endroits répartis sur l'ensemble de la commune. Elle est considérée comme nicheuse certaine



Hirondelle rustique – Adobestock

La **Linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*) est un passereau granivore considéré comme Vulnérable à l'échelle régionale et nationale. La Linotte est une espèce liée aux milieux ouverts à semi-ouverts, qui apprécie les haies et fourrés pour nicher. Elle subit un déclin important depuis les dernières décennies à la suite de la disparition de ses habitats. Elle a été contactée uniquement dans le cimetière de Jouars en juillet, et est considérée comme nicheuse probable.



Linotte mélodieuse – Adobestock

Le **Moineau domestique** (*Passer domesticus*) est un petit passereau protégé en France et classé Vulnérable à l'échelle francilienne. C'est un nicheur Très commun toute l'année. Le Moineau domestique fréquente les milieux ouverts ou semi-ouverts. Il s'installe à proximité de l'homme dans les villes et les villages mais aussi les hameaux et jusque dans les fermes isolées. Principalement granivore, il se nourrit de graines de graminées et de céréales prélevées dans les cultures. Peu abondant en zones de cultures, le Moineau domestique est présent pratiquement partout en Ile-de-France à la faveur des parcs et des jardins. Bien qu'il reste Très commun, ses effectifs accusent une chute de 50% sur la période 2003-2017 selon les résultats du dernier recensement de l'Observatoire Régional des Oiseaux Communs d'Ile-de-France (VIALET, 2019). Il a été observé à plusieurs reprises entre juin et août sur plusieurs secteurs de la commune. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine.



Moineau domestique – Adobestock

Le **Pic épeichette** (*Dendrocopos minor*) est un oiseau protégé sur l'ensemble du territoire, classé comme Vulnérable à l'échelle nationale et régionale. C'est le plus petit pic d'Europe qui affectionne les forêts mixtes et de feuillues, ou ripisylves, pourvues de vieux arbres ou arbres sénescents. Il vit dans des loges creusées principalement sur des branches mortes. Il se nourrit d'insectes et de larves présents sur les branches et arbres. L'espèce a été observée en juillet au nord du moulin neuf et en juin à la Tuilerie. Elle est considérée comme nicheuse probable.



Pic épeichette – Adobestock

Le **Serin cini** (*Serinus serinus*), est un oiseau migrateur partiel qui se nourrit principalement de graines herbacées. Dans notre région, c'est une espèce assez anthropophile qui apprécie les parcs et jardins. Espèce **En danger** à l'échelle régionale, et Vulnérable en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs en France, le Serin cini a été entendu en juin au niveau de Chennevières Elle est considérée comme nicheuse possible.



Serin cini – Adobestock

Le **Tarier pâtre** (*Saxicola rubicola*) est un nicheur peu commun et menacé en Ile-de-France, classé comme Vulnérable à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale. Le Tarier pâtre fréquente les zones qui lui offrent de la végétation basse pour nicher, des perchoirs pour chasser et des postes plus élevés pour surveiller son domaine et se lancer dans les vols nuptiaux. Contactée en août à proximité du lieu-dit Jouars. Elle est considérée comme nicheuse possible.



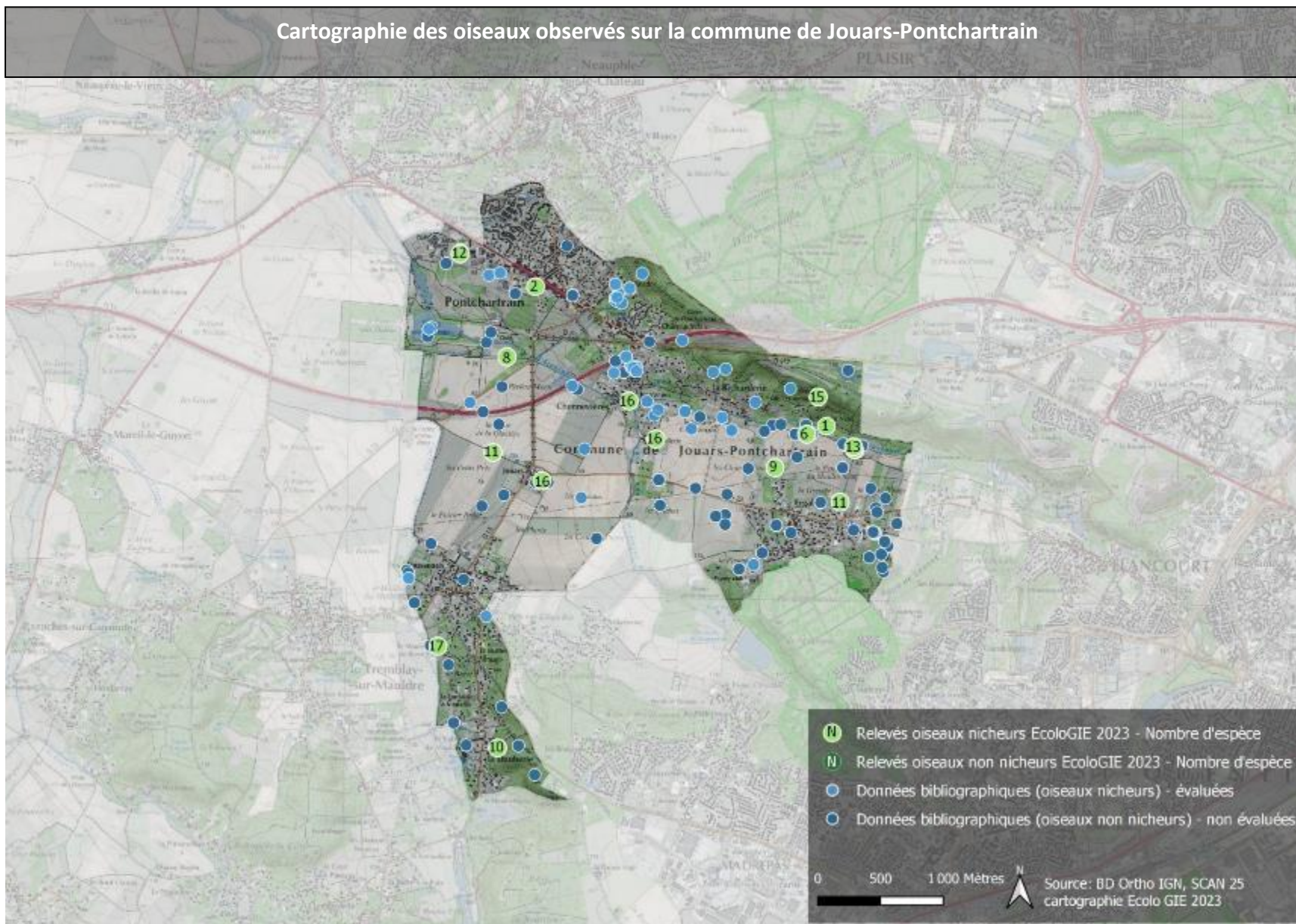
Tarier pâtre – Adobestock

Le **Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*) est un petit oiseau verdoyant protégé en France et classé Vulnérable aux échelles régionale et nationale. C'est un nicheur, hivernant et migrateur Très commun, mais en déclin très important depuis 2003. Le Verdier s'installe dans les secteurs boisés ouverts (clairières et lisières forestières), les bocages et les vergers, mais il apprécie aussi le voisinage de l'homme. On le trouve jusqu'en pleine ville, dans les jardins périurbains et les parcs urbains, pourvu qu'on y rencontre des arbres assez hauts. Il utilise parfois les toits des constructions comme postes de chant. Il se nourrit principalement de graines le plus souvent récoltées au sol. Pour nicher, il recherche notamment les résineux, les buissons, les haies et les arbustes à feuilles persistantes, en particulier en début de saison. Observé en juin au lieu-dit la Tuilerie, et en août au nord d'Ergal. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine.



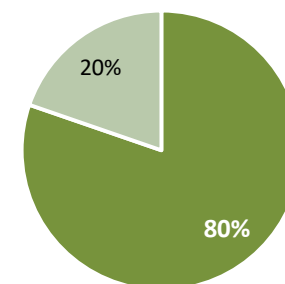
Verdier d'Europe – Adobestock

### Cartographie des oiseaux observés sur la commune de Jouars-Pontchartrain



✓ **350 données d'oiseaux nicheurs collectées** sur la commune de Jouars-Pontchartrain pour **71 espèces nicheuses**

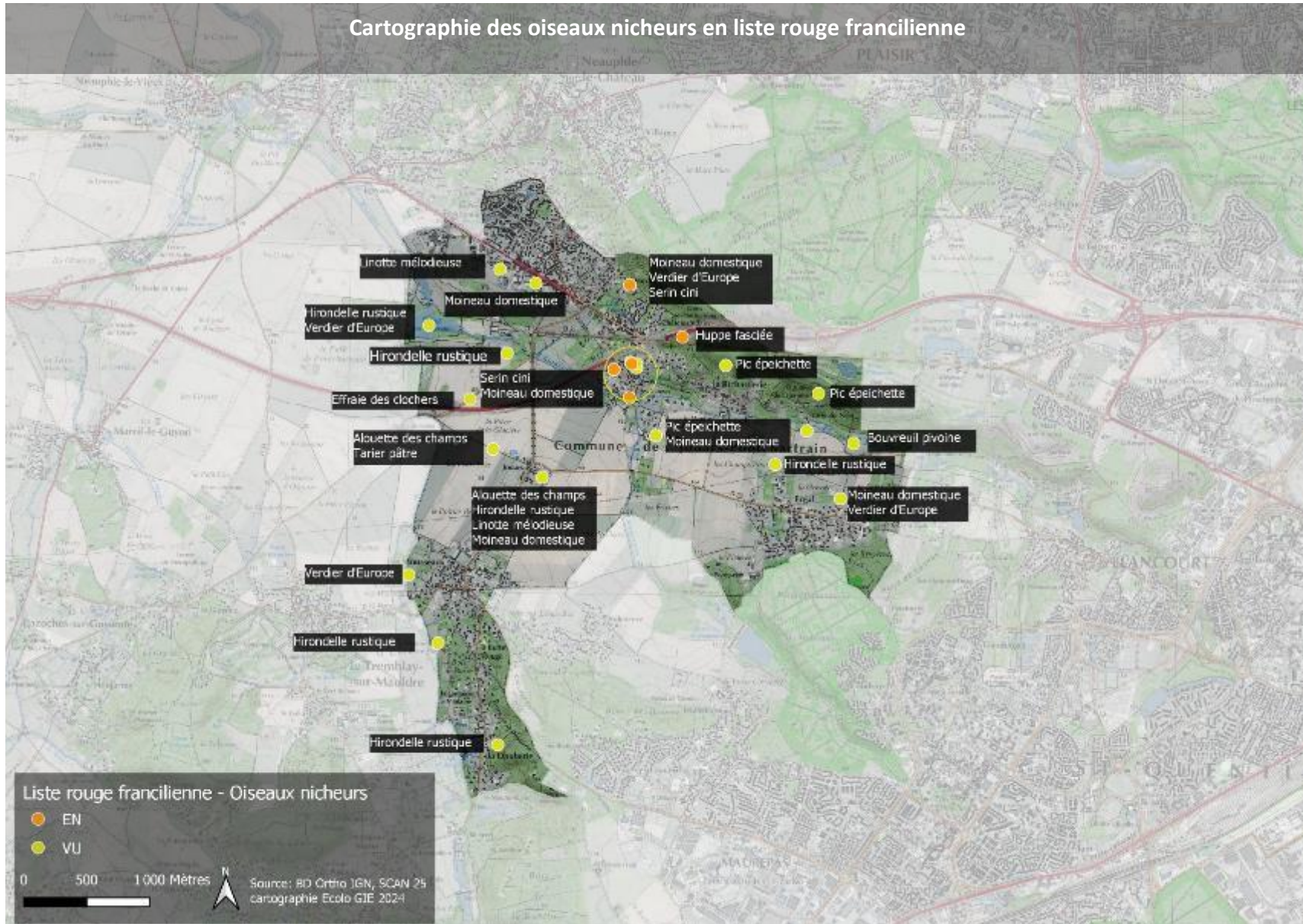
✓ **Près de 500 données d'oiseaux non évaluées.** La donnée est soit trop ancienne (avant 2013), soit en dehors des périodes de nidification (15 avril – 15 juillet)



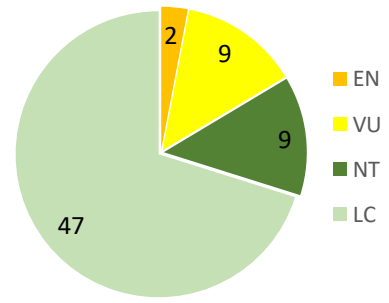
- Oiseau nicheur observé en 2023 (57)
- Oiseau nicheur non observé en 2023 (14)

✓ **57 espèces** sur les 71 nicheuses ont été observées en 2023

### Cartographie des oiseaux nicheurs en liste rouge francilienne



✓ **11 espèces** sur les 71 nicheuses ont un degré de menace allant de Vulnérable (VU) à en Danger (EN) en Île-de-France



- ✓ **52 espèces** nicheuses sont protégées par le droit français
- ✓ **4 espèces** nicheuses sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux
- ✓ **6 espèces** nicheuses sont déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France sous conditions



# CHIROPTERES

## LOCALISATION DES POINTS D'ECOUTE

Jouars 1 : Lisière de chemin Champs / Friche



Jouars 2 : Lisière Forêt / Pature



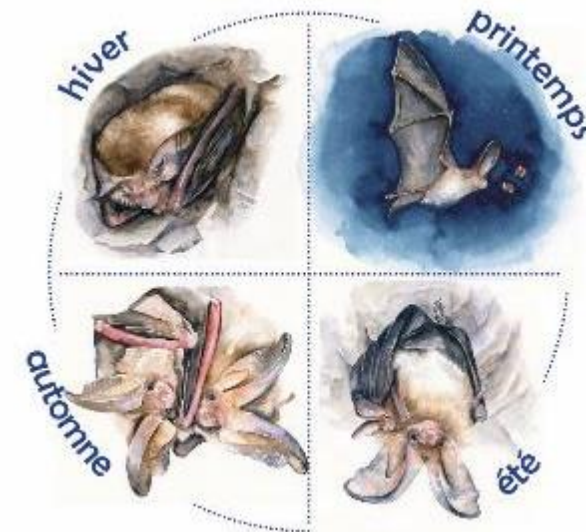
Jouars 4 : Ru / Route / Moulin



Jouars 3 : Allée forestière proche centre équestre

Nom Point	coordonnées du point	Type de milieu
JOUARS 1	48.78813 ; 1.91036	Lisière de chemin Champs / Friche
JOUARS 2	48.79251 ; 1.92494	Lisière Forêt / Pature
JOUARS 3	48.78128 ; 1.92489	Allée forestière proche centre équestre
JOUARS 4	48.77623 ; 1.88895	Ru / Route / Moulin

Le cycle de vie comprend quatre phases chez les chiroptères, rythmées par les saisonnalités et impliquant des changements d'habitats et de paramètres physiologiques.



(Source : PNAC)

**Hiver** : Hibernation dans des gîtes aux températures et à l'humidité constantes (cave, cavité souterraine, arbre, etc.). **Forte période de sensibilité !!!**

**Printemps** : Les chauves-souris rejoignent leurs gîtes de transit, où elles reconstitueront leurs réserves.

**Eté** : Rassemblement des femelles dans les nurseries, gîte de mise bas (grenier, clocher d'église, cavité souterraine, etc.). **Forte période de sensibilité !!!**

**Automne** : A la fin de l'été, les jeunes sont indépendants et peuvent explorer de nouveaux territoires. Période de grands rassemblements « swarming » (accouplement).

## LISTE DES ESPECES DE CHIROPTERES RECENSEES

### Espèces recensées

Sur la commune de Jouars, 13 espèces sont recensées et 6 complexes d'espèces.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	PN	LR Fr	LRR	Alcathoé/ Dufrene	PNR
<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	An.II/IV	Art.2	LC	CR	X	
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	An.II	Art.2	NT	VU	X	Gîte
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	An.IV	Art.2	LC	EN	X	
<i>Myotis emarginatus</i> (Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles Échancrées	An.II/IV	Art.2	LC	NT	Probable	Gîte
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	An.IV	Art.2	LC	LC	Probable	
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer	An.IV	Art.2	LC	LC	X	Gîte
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	An.IV	Art.2	NT	NT	X	
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	An.IV	Art.2	VU	NT	X	
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	An.IV	Art.2	LC	LC	X	
<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	An.IV	Art.2	NT	NT	Probable	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	An.IV	Art.2	NT	NT	X	
<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	An.IV	Art.2	LC	LC	X	
<i>Plecotus austriacus</i> (J. B. Fischer, 1829)	Oreillard gris	An.IV	Art.2	LC	DD	Probable	

### Complexe d'espèces

<i>Eptesicus serotinus</i> __ <i>Nyctalus leisleri</i>	<i>Nyctalus leisleri</i> / <i>Eptesicus serotinus</i>	An.IV	Art.2			Probable	
<i>Myotis bechsteini</i> / <i>Myotis blythii</i>	<i>Myotis myotis</i> / <i>Myotis bechsteini</i> / <i>Myotis blythii</i>	An.IV	Art.2			Probable	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	PN	LR Fr	LRR	Alcathoé/ Dufrene	PNR
<i>Myotis alcaethoe</i> / <i>Myotis emarginatus</i>	<i>Myotis alcaethoe</i> / <i>Myotis emarginatus</i>	An.IV	Art.2			Probable	
<i>Myotis daubentonii</i> / <i>Myotis mystacinus</i>	<i>Myotis daubentonii</i> / <i>Myotis mystacinus</i>	An.IV	Art.2			Probable	
<i>Plecotus auritus</i> / <i>Pipistrellus nathusii</i>	<i>Plecotus auritus</i> / <i>Pipistrellus nathusii</i>	An.IV	Art.2			Probable	
<i>Pipistrellus kuhlii</i> / <i>Pipistrellus kuhlii</i>	<i>Pipistrellus kuhlii</i> / <i>Pipistrellus kuhlii</i>	An.IV	Art.2			Probable	
	Complexe museau sombre	An.IV	Art.2				Gîte

### Résultats complémentaires du PNR

Ces résultats complémentaires ont été fournis par le Parc Naturel Régional, et sont issus des suivis chiroptérologiques de ces dernières années.

Jouars-Pontchartrain	
Hibernation : 5 gîtes	Colonie de parturition : 1 (Murin à oreilles échancrées)
Espèces recensées :	
Sérotine commune ( <i>Eptesicus serotinus</i> )	
Murin de Natterer ( <i>Myotis nattereri</i> )	
Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	
Complexe Murins à museau sombre ( <i>Myotis mystacinus</i> , <i>Myotis brandtii</i> , <i>Myotis alcaethoe</i> )	

Une nurserie de Murins à oreilles échancrées est connue dans le Château de Pontchartrain qui est en cours de rénovation. Cette colonie a fait l'objet d'une demande de dérogation espèces protégées suivie par le DRIEAT et le PNR.

## ESPECES REMARQUABLES

### Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

Poids : 3 à 8 gr Envergure : 18 à 24 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Facilement observable en tout début de soirée, la Pipistrelle commune a su s'adapter aux milieux urbanisés. Il n'est donc pas rare de la retrouver, en journée, derrière les volets des maisons ou sous les toits. A la nuit tombée, c'est une des rares espèces s'accommodant de la lumière artificielle des lampadaires pour chasser, même si les insectes finissent par mourir d'épuisement en tournant autour de la lumière.

Bien qu'elle soit la chauve-souris la plus présente sur l'ensemble de la région, et que Paris abrite le plus important site d'hibernation français de pipistrelles communes, cette espèce est en régression en Ile-de-France selon les études réalisées par le Muséum qui montrent un déclin de 13% des effectifs entre 2006 et 2019. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

### Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)

Poids : 5 à 10 gr Envergure : 21 à 26 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Très proche de la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl ne s'en différencie que par l'observation de ses dents et la mesure de ses doigts. C'est la chauve-souris la plus proche de l'homme qui choisit en priorité des bâtiments pour établir ses colonies ou pour passer l'hiver. Que ce soit au gîte ou en chasse, elle se mêle fréquemment aux autres espèces de Pipistrelles. Présente jusqu'au cœur de la capitale, la Pipistrelle de Kuhl s'adapte mieux que d'autres espèces au contexte urbain de la région. Sa population en Ile de France a tendance à augmenter depuis quelques années bénéficiant d'un élargissement de son aire de répartition vers le nord, probablement dû au réchauffement climatique.

### Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Poids : 18 à 35 gr Envergure : 31 à 38 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Espèce de plaine, campagnarde ou urbaine, la Sérotine commune montre une grande flexibilité dans le choix de ses habitats de chasse avec une préférence pour les milieux ouverts mixtes et le bocage, les prairies, les zones humides voire les parcs et les jardins. On retrouve régulièrement des colonies de mise bas au sein des habitations.

La Sérotine commune est une espèce relativement bien présente en Île-de-France mais elle souffre d'un déclin régional de -18% d'où son classement en « vulnérable »

**Noctule commune (*Nyctalus noctula*)**

Poids : 17 à 45 gr Envergure : 32 à 45 cm



Elle fait partie des plus grandes espèces en Europe. Son pelage, d'un brun clair régulier est présent jusque sur ses ailes. La Noctule commune est une espèce qui peut voler haut et vite et il n'est pas rare de la voir voler en groupe en fin de journée, juste après le coucher du soleil, parfois mêlée aux martinets et aux hirondelles. Elle affectionne particulièrement les anciennes loges de pics positionnées assez haut dans de gros arbres. Cette espèce migratrice met régulièrement au monde des jumeaux, même s'ils ne sont pas toujours du même père.

C'est une espèce pour laquelle nous constatons le plus fort déclin actuellement sur la région. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne. Une gestion forestière non adaptée à ses besoins sur ses habitats et la mortalité due aux éoliennes lors de ses migrations en seraient les causes principales. Son statut au niveau national est passé en Vulnérable.

**Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)**

Poids : 8 à 23 gr Envergure : 26 à 34 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Chauves-souris de taille moyenne, c'est la plus petite des trois Noctules. Facilement identifiable à l'acoustique, la Noctule de Leisler est forestière avec une préférence pour les forêts caduques. On la retrouve également en ville, que ce soit en chasse ou en gîte dans de grand bâtiments ou ouvrages d'art. Espèce migratrice, les femelles sont capables de réaliser des déplacements de plusieurs centaines de kilomètres pour rejoindre leur gîte de mise bas. Le déclin de la Noctule de Leisler est fortement lié à la gestion forestière et à l'implantation d'éolienne. La préservation de vieux arbres à cavités, que ce soit en forêt ou sur les arbres d'alignements est à prendre en compte pour la conservation de cette espèce. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

**Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)**

Poids : 7 à 12 gr Envergure : 25 à 30 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Espèce typiquement cavernicole. En hiver le Murin de Natterer est reconnaissable à son ventre d'un blanc pur et au bout de ses oreilles recourbées en spatule de ski. Grâce à un vol lent et un sonar précis c'est une chauve-souris glaneuse qui attrape ses proies sur la végétation ou au moment de leur envol. A l'automne, les Murins de Natterer de différentes colonies se regroupent pour l'accouplement sur des sites communs permettant un fort brassage génétique. Le Murin de Natterer est une espèce relativement bien présente en Île-de-France à l'exception de Paris et des départements de la petite couronne.

**Oreillard roux (*Plecotus auritus*)**

Poids : 6 à 14 gr Envergure : 24 à 30 cm

Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut



Les oreillards se distinguent des autres espèces de chauves-souris par leurs oreilles particulièrement proéminentes dont ils se servent pour détecter leurs proies. Les oreillards roux évitent les zones éclairées et semblent particulièrement affectés par le trafic routier. On les retrouve aussi bien dans les plaines agricoles que dans les milieux forestiers, les vergers et les jardins. Si l'Oreillard roux ne présente pas de déclin avéré dans notre région, sa population reste peu dense mais largement répartie, ce qui a conduit à le classer en « préoccupation mineure ».

**Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)**

Poids : 6 à 15 gr Envergure : 22 à 24 cm

Gîte de parturition connu sur la commune



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Le Murin à oreilles échancrées est une chauve-souris de taille moyenne reconnaissable à l'échancrure fortement marquée sur ses oreilles. Espèce strictement cavernicole en hiver, on la retrouve en été dans les combles de grand volume, parfois en grande quantité. Il chasse régulièrement dans le feuillage et affectionne les araignées sur leur toile. Amateur également de mouches, on le retrouve régulièrement près des animaux d'élevage et les centres équestres. Elle est considérée comme quasiment menacé sur la liste rouge francilienne.

Le Murin à oreilles échancrées fait partie des espèces dont l'aire de distribution est en cours d'extension vers le nord. On découvre ses dernières années de nouvelles colonies de mise bas et les effectifs en hibernation sont en augmentation régulière depuis une dizaine d'années.

**Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*)**

Poids : 6 à 12 gr Envergure : 24 à 27 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Particulièrement lié aux zones humides, ce Murin se retrouve particulièrement sous les ponts pour gîter, mais également dans les arbres creux à proximité des zones d'eau. Il est facilement observable à la surface des plans d'eau qu'il rase pour attraper des insectes et parfois de tout petits poissons. Le Murin de Daubenton semble présent sur l'ensemble de la région mais connaît un déclin important. Le maintien des zones humides dans un bon état de conservation serait un point important pour favoriser cette espèce. Son statut au niveau régional est en Danger.

**Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)**

Poids : 4 à 8 gr Envergure : 19 à 22 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Crédit: Laurent Arthur - Chauve qui peut

Avec ses petites oreilles et sa face très sombre, le murin à Moustache fait partie des trois espèces dites "à museau noir". Changeant régulièrement d'adresse en utilisant un véritable réseau de gîtes sur un territoire peu étendu, il reste néanmoins très fidèle année après année à ses différentes loges et affectionne particulièrement les habitations à l'abandon ou les granges. Régulièrement observé dans les sites d'hibernation souterrains, il n'y est présent qu'en faible effectif. Le Murin à moustaches est principalement connu dans la région en période d'hibernation. L'espèce semble relativement commune dans la région, toutefois elle semble localisée principalement dans les secteurs boisés.

**Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)**

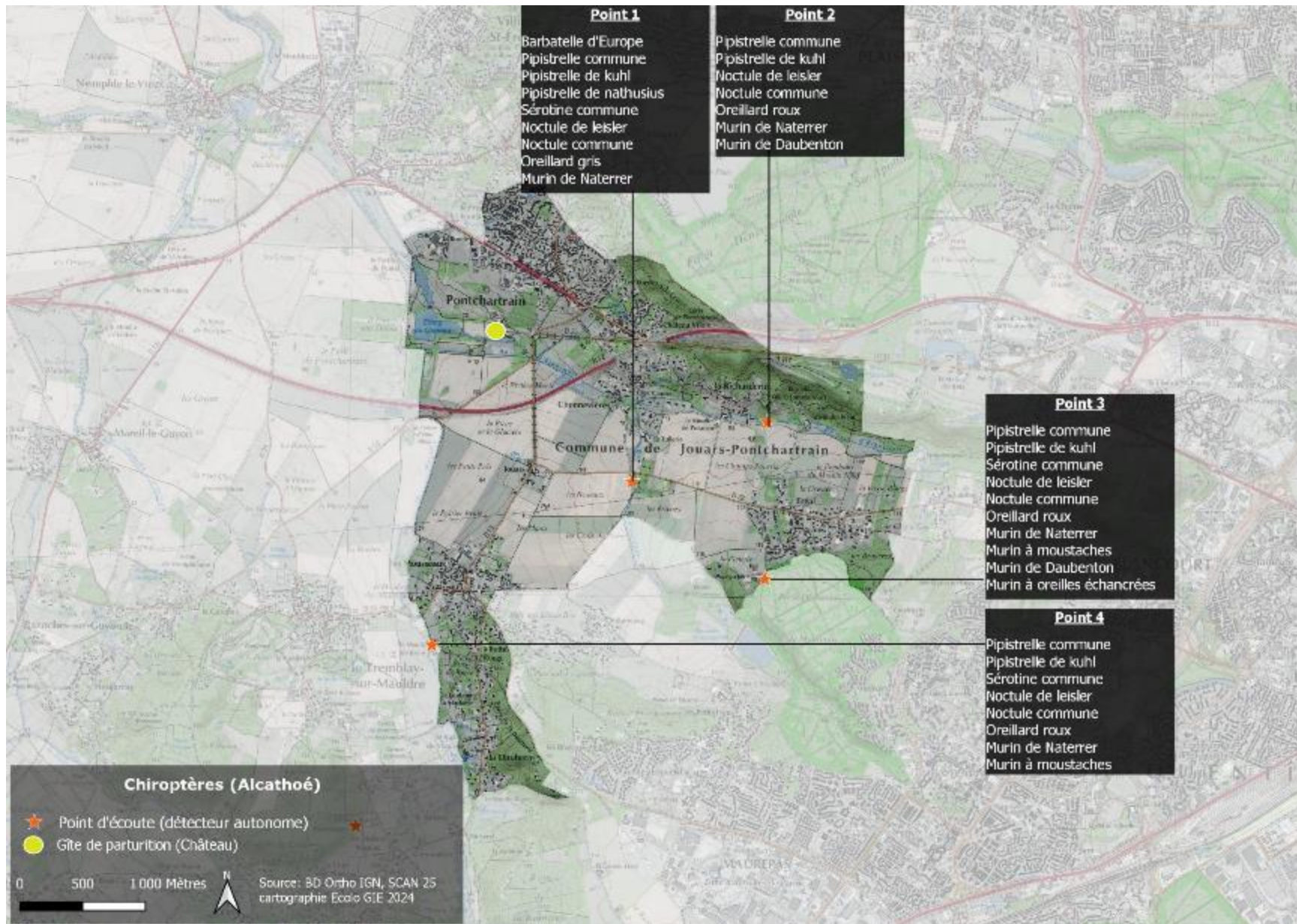
Poids : 6 à 14 gr Envergure : 24 à 29 cm



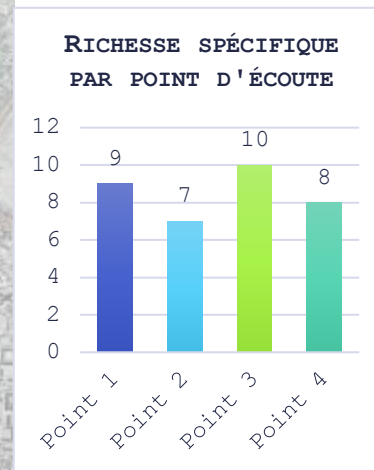
Crédit: Laurent Arthur - Chauve qui peut

La Barbastelle d'Europe est une espèce forestière. En forte régression depuis ces dernières années, elle est tributaire de la gestion des forêts. Avec sa face noire, ses oreilles soudées au niveau du front et son museau aplati, la Barbastelle est facilement reconnaissable. Sa bouche, petite et étroite rend son régime alimentaire très spécifique, constitué presque exclusivement de microlépidoptères (micro-papillons) qu'elle capture en vol.

La Barbastelle d'Europe est une des espèces les plus rares en Île-de-France. Elle est classée en danger critique pour la région, cela signifie que son risque d'extinction au cours des prochaines années est très fort.



- ✓ 2 sessions : 22/06/2023 et 25/08/2023
- ✓ **13 espèces** recensées sur la commune et **6 complexes**
- ✓ 10 espèces au maximum au point P3 (cumulées sur les deux sessions)



# SITES REMARQUABLES ET D'INTERETS

## 1 Coteaux et ru d'Elancourt

Ces coteaux abruptes, orientés sud, hébergent une chênaie acidiphile avec la présence du Pic épeichette et 7 chauves-souris, comportant des ourlets originaux avec notamment le Silène penché (*Silene nutans*). En amont, des suintements donnent naissance à de petites aulnaies tourbeuses comportant également une cariçaie relictuelle et des espèces remarquables comme *Thelypteris palustris*. Ces secteurs sont fréquentés par l'Agrion de Mercure et plusieurs hétérocères patrimoniaux. En fond de vallon, une prairie humide de bas niveau accueille des cortèges intéressants ou a été signalé le Limoselle aquatique (*Limosella aquatica*). Cet ensemble représente un enjeu écologique fort pour la commune.

## 2 Fond de Bierval

Ce vallon inséré dans la ville accueille en amont, un boisement de ravin avec la présence d'une fougère caractéristique, le Polystich à frondes soyeuses (*Polystichum setiferum*) ainsi qu'une prairie de fauche mésophile, sur coteau, relativement diversifiée avec quelques espèces remarquables comme *Gaudinia fragilis* ou *Orobanche caryophyllea*. Le contexte périurbain de cette entité, riche d'une biodiversité intéressante, accentue son intérêt écologique et la rend vulnérable. Elle présente donc un enjeu notable de préservation de la biodiversité communale et de liaisonnement dans le maillage urbain.



1 Coteaux et ru d'Elancourt



### 3 Prairies d'Ergal

Face au précédents, ces coteaux en pente douce, accueillent un ensemble de prairies fraîches à humides voire légèrement tourbeuses (fréquentées par le Zygène du trèfle) ainsi que plusieurs bosquets et mares. Ce site pourrait faire l'objet d'une gestion favorable à la biodiversité.

### 4 Côteau de la Pierre Sauteuse

Ce coteau accueille une chênaie acidophile où sont mentionnées des espèces patrimoniales de milieux secs comme la Porcelle glabre (*Hypochaeris glabra*).

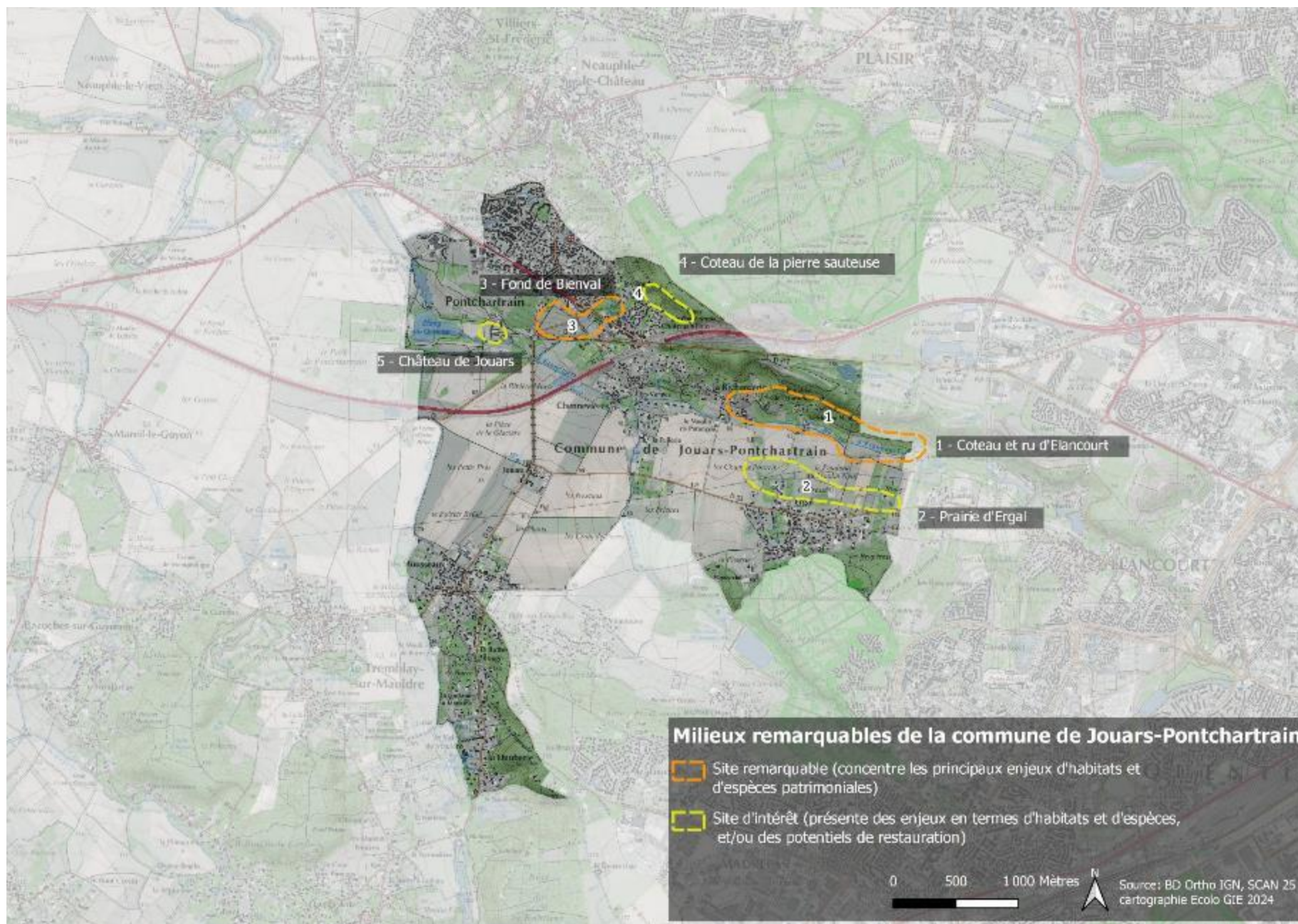
### 5 Parc du château

Une colonie de Murin à oreilles échancrées a été découverte dans le château. Celle-ci fait l'objet d'une demande de dérogation d'espèces protégées.

\*Notons que le parc et l'étang du château, n'ont pas été prospectés mais sont potentiellement intéressants étant donné le contexte hydrogéomorphologique.



3 Prairie d'Ergal



# PISTES D' ACTIONS PAR SITE

SITES IDENTIFIÉS JOUARS- PONCHARTRAIN	ACTIONS SPECIFIQUES PAR SITE
1 Coteaux et ru d'Elancourt	<p>Parties boisées de coteaux et bas de pente</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les saulaies marécageuses maintien du caractère boisé</li> <li>• Localement mener des actions de réouverture ou de retrait des ligneux (déclassement si EBC, coupe des franges, dégagement des roselières de pentes sur les sources dans les coteaux,...)</li> <li>• Conserver les hauts des coteaux boisés sauf localement si lambeaux de landes et milieux secs à réouvrir</li> </ul>
2 Fond de Bierval	<p>Sur l'amont du vallon, conserver le caractère boisé et frais, donc conserver de l'EBC sauf au niveau de la mare du Fond de Bierval qui mérite d'être remise en lumière.</p> <p>A l'aval de l'ancienne RN12, enjeu très fort de paysage et de biodiversité : à conserver les grandes prairies de pentes en prairies naturelles de fauche.</p>

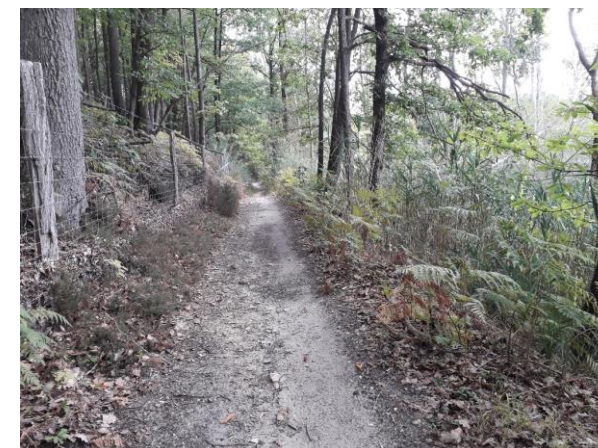


3 Prairies d'Ergal	<p>Enjeu de conservation des ensembles des prairies naturelles en fond de vallée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des milieux ouverts et des prairies naturelles à inscrire en N pour les plus remarquables ?</li> <li>• Possibilité de projets de réouverture ciblés si des parcelles en début d'enfrichement et redonner un usage agricole d'élevage extensif ou de prairie de fauche ?</li> <li>• Préserver le réseau de haies existantes et planter autour d'autres trames arbustives</li> <li>• Inscription des mares au PLU comme éléments du paysage à conserver.</li> </ul> <p>Eventuellement diagnostiquer les points d'eau et mener des actions de restauration (curages, remise en lumière), favoriser globalement la création de nouvelles mares dans ce secteur.</p>
4 Côteau de la Pierre Sauteuse	<p>Conserver dans les boisements les arbres morts pour maintenir l'enjeu oiseaux et insectes.</p> <p>Sur les rebords de pente, favoriser quelques zones à rouvrir pour dynamiser les lambeaux de landes sèches un peu boisées, voir rouvrir des zones sableuses pour favoriser les pelouses sèches.</p> <p>Mais globalement maintenir le caractère boisé comme corridor entre la plaine et le bois de sainte Apolline pour les chauves souris.</p> <p>En bas de coteaux, favoriser des talus sablonneux très ouverts et sans arbustes pour redynamiser la flore et favoriser les pollinisateurs sauvages.</p>
5 Parc du château	<p>Suivi des travaux du château pour prise en compte de la colonie de chauves souris, favoriser la gestion extensive du parc et le maintien du maximum de prairies fauchées au milieu de la plaine.</p>



# PISTES D' ACTIONS PAR ENJEU

ENJEUX IDENTIFIÉS	ACTIONS SPECIFIQUES ENJEU
<b>Les prairies</b>	Enjeu fort de maintien d'une agriculture utilisant les prairies naturelles fauchées et / ou pâturées et le maintien des friches urbaines : mise en avant de la trame verte herbacée dans le PLU, prise en compte des continuités dans les projets, limiter la constructibilité des secteurs en prairie,...
<b>Mares et étangs</b>	Inscription de toutes les mares et plans d'eau au PLU, faciliter les projets de création.  Diagnostiquer les plans d'eau, mares forestières, de prairies, privées et envisager des programmes de restaurations pour les sites envasés, réouverture de berges, ...  Augmenter la présence des mares en intégrant les créations de mares dans les projets communaux, demander l'intégration de mares dans les projets d'urbanisme pour la gestion des eaux à la parcelle,...
<b>Les boisements secs de coteaux</b>	Sur certains secteurs bien sélectionnés, la réouverture de landes sèches en hauts de pente et l'entretien de talus sablonneux très ouverts permettraient d'accueillir une plus grande richesse écologique des milieux secs thermophiles encore présents ponctuellement sur le territoire.
<b>Boisements humides et sources</b>	Réouvertures ponctuelles sur secteurs de sources, de mares forestières et enjeu de conservation de l'état boisé (EBC,...) sur la plupart des bois humides.





commune de **Jouars-Pontchartrain**

# PLAN D' ACTIONS

L'Atlas de la Biodiversité Communale a été le vecteur pour faire participer les citoyens à la découverte et la préservation de leur environnement. De nombreux ateliers de découvertes de la faune et de la flore ainsi que des exposés, conférences et salons ont rassemblé petits et grands, associations et institutionnels pour comprendre l'intérêt de protéger son cadre de vie par une meilleure connaissance de notre patrimoine écologique.

## Les animations réalisées



### Sensibilisation à la biodiversité

- Sorties nature sur la diversité du vivant, la botanique
- Animation pédagogique sur les chiroptères; les insectes
- Projection d'un film « Le chêne »
- Conférences sur les Hérissons, les Chauves-Souris, les Oiseaux des forêts

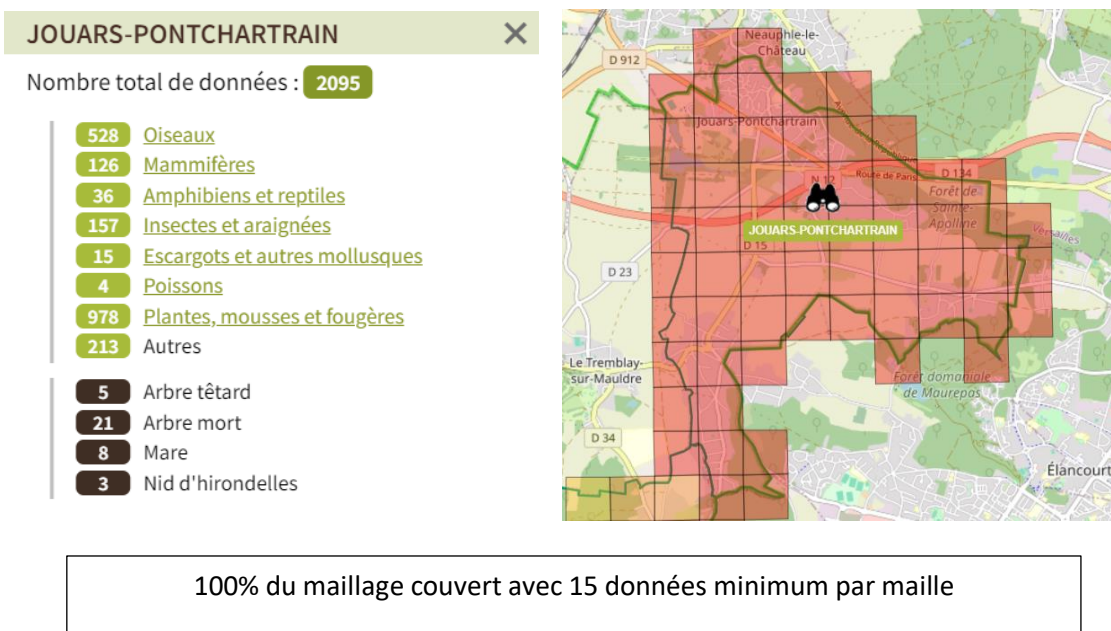


### Découvertes scientifiques et inventaires participatifs

- Initiation à la plateforme d'inventaire participatif
- Formation SPIPOLL avec l'OPIE
- Inventaires participatifs accompagnés



## Bilan plateforme de saisie citoyenne ABC : 2095 données



## Programme d'actions

### Poursuivre la sensibilisation des publics

Objectif	Description	Moyens	Echéance
Restituer les résultats de l'ABC	Soirée publique	Intervention PNR	12 novembre 2024
Faire connaître et animer la labellisation "Territoire engagé pour la nature"	Toute action allant dans la préservation de l'environnement par des pratiques écologiques	Affichage et communication institutionnel	Labelisé en 2021
Faire connaître la biodiversité de la commune	Diffusion de fiches et d'articles thématiques	Site communal et mailing	Court terme
Faire connaître la biodiversité de la commune	Réalisation d'un herbier dessiné sur les plantes de la commune	Aquarelliste et calligraphe	Décembre 2024
Promouvoir le label « Villes et Villages Fleuris »	Amélioration de la qualité de vie mise en place à travers le paysage, le végétal et le fleurissement	Montage du dossier et accueil du jury	Le prix sera décerné le 06 décembre 2024
Découvrir partager Aire Terrestre Educative	Créer une synergie entre Jardin partagé, Observatoire de la biodiversité et Verger partagé un arbre une naissance	Espaces verts, Collège-PNR Jardin la Bond'ance	En cours 30 juin 2023

## **Protéger les milieux naturels**

Objectif	Description	Moyens	Echéance
Cimetière	Zéro pesticide sur la commune	Changement de pratique dans une démarche écologique	2024
Insérer les trames vertes et bleue dans le PLU	Découpage fin des zones à préserver dans la carte de zonage	Préconisé dans le nouveau PLU	2024-2025
Patrimoine Gloire de Pontchartrain	Préservation d'une variété endémique de pommier	10 greffons répartis sur 3 sites & 6 arbres	en place Depuis le 29 mars 2023
Protection des Chiroptères	Trame noire	Réduction de l'éclairage sur les voiries	Actuel
Préservation des eaux	Marquage des avaloirs	Pochoir fourni au CTM	en cours
Désimperméabilisation des cours d'écoles	Permettre l'infiltration des eaux pluviales sur les emprises d'enrobés	Demander le fond d'aide « Agence de l'eau »	Long terme

## **Améliorer la qualité des espaces**

Objectif	Description	Moyens	Echéance
Maintenir le corridor trame verte	Carte de zonage du PLU	Préemption et/ou classement en zone protégée	2024-2025
Homogénéiser les voies douces	relier les voies entre elles pour créer un maillage cohérent	Cartographie et sondage utilisateur	en progression
Lavoirs	Mettre en valeur le patrimoine	Référencements	2026
Gestion différenciée	Tonte et fauches raisonnées en fonctions des sites référencés	Protocole de la gestion des espaces verts	Actuel
Restaurer des milieux naturels	Ouverture du Fond de Biennial	Projet annuel et chantier classe de Terminales bac pro LeaCFI	15 novembre 24 et 06 mars 25



# Ecolo GIE

*Groupement d'Intérêt Ecologique I*

ECOLO GIE

KBIS 850 255 449 RCS DE CRETEIL

27 RUE PAUL DOUMER- 94520 PERIGNY-SUR-YERRES

[contact@ahecologie.fr](mailto:contact@ahecologie.fr)

[www.Ecolo-GIE.fr](http://www.Ecolo-GIE.fr)

